

INFORMATION & EMBAUCHE TRANSPORT



SAISON 2019-2020

Prévention des accidents

Santé & Sécurité au Travail (SST)



Politique santé et sécurité au travail

Depuis plusieurs années, la direction de la CFG reconnaît comme prioritaire la prévention en matière de santé et sécurité au travail. Avec l'exercice de planification stratégique 2017-2022, la santé et la sécurité des travailleurs est de surcroît une valeur qui doit être prise en compte dans toute action ou prise de décision et ce, dans tous les secteurs d'activités. Afin de rencontrer les objectifs prévus en matière de santé et sécurité, la CFG a établi que la prévention est indissociable de ses activités de production et que la gestion de cette dernière sera effectuée de façon à assurer le bien-être de ses travailleurs et travailleuses.

En matière de sécurité, nous avons tous un rôle important !

Il est du devoir de chaque travailleur de voir à l'amélioration constante des méthodes de travail et ce, afin d'éliminer le danger potentiel pour lui-même ainsi que pour celui de ses collègues de travail. Tous se doivent également d'aviser le supérieur immédiat de tout risque d'accident et de dommage matériel, en plus de fournir les éléments nécessaires à l'enquête lorsqu'un accident survient.

De plus, chacun se doit de respecter en tout temps les politiques de l'entreprise, les lois et règlements se rapportant à la santé et sécurité au travail, utiliser les méthodes de travail sécuritaires et se servir des équipements de protection.

Ainsi, la CFG s'engage à : Fournir à chaque travailleur l'occasion de s'engager pleinement et de participer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention des accidents de travail de chacun des secteurs d'activité de la CFG; Former les travailleurs à reconnaître les risques pour leur santé et leur sécurité, à travailler de façon sécuritaire, et à se protéger ainsi que protéger leurs collègues de travail contre les maladies professionnelles et les blessures; Encourager les travailleurs à déceler et à rapporter à leur supérieur les conditions et pratiques dangereuses et à suggérer des moyens pour les corriger.

Il est finalement du devoir de tous les gestionnaires de s'assurer que les mesures préventives soient respectées au sein de leur secteur d'activité et d'informer la responsable santé et sécurité en cas d'ajustements requis et ce, indépendamment du niveau hiérarchique.

Mélissa Martel, CRIA

Présidente et directrice au développement des ressources humaines

Adoptée au C.A. du 16 juin 2017



Responsabilités en matière de SST

▶ **COOPÉRATIVE – CFG**

- ▶ Respecter les lois et règlements en matière de SST.
- ▶ Ne pas mettre en danger la santé et la sécurité d'un travailleur.
- ▶ Posséder et appliquer un programme de prévention conforme à la LSST.
- ▶ Fournir les équipements de protections individuel requis lors du travail.

Rôles en matière de SST

Coordonnateur en SST

- ▶ Conseiller en matière de santé et sécurité.
- ▶ Participe à l'élaboration des instructions et des méthodes sécuritaire de travail.
- ▶ Enquête et analyse les évènements (I.P.P + Accidents) pour y déceler les améliorations potentielles. (suivis également)
- ▶ Organise, en collaboration avec les responsables sectoriels les P.S.P.S. (simulations, formations, css....)
- ▶ Assurer le respect des lois, règlementations, normes et politiques internes en lien avec la SST.
- ▶ Accompagner la **CNESST** lorsque des visites en entreprises sont effectuées.
- ▶ ETC...

Rôles en matière de SST

Superviseur/Contremaître(s)

- ▶ Assurer le respect des lois, réglementations, normes et politiques internes en lien avec la SST.
- ▶ Participe à l'élaboration des instructions de travail et méthode sécuritaire de travail.
- ▶ S'assurer à ce que les travailleurs connaissent et appliquent les instructions de travail / méthode sécuritaire de travail.

Rôles en matière de SST

Superviseur/Contremaître(s) ++

- ▶ Procéder à des inspections périodiques des équipements ou veiller à sa réalisation.
- ▶ Participer au CSS et aux différentes interventions en SST. (Simulations, processus enquête et analyse d'accident...)
- ▶ Responsabilité au niveau de l'applications des procédures d'urgences. (PMU)

Rôles en matière de SST

TRAVAILLEUR

- ▶ aviser son contremaître de tout risque d'accident et de dommage matériel.
- ▶ Participer au CSS et aux différentes interventions en SST. (Simulations... etc.)
- ▶ Responsabilité au niveau de l'applications des procédures d'urgences. (PMU)
- ▶ Utiliser les équipements de protection individuel.(E.P.I.)
- ▶ Participer et collaborer avec le CSS de son secteur.

Rôles en matière de SST

TRAVAILLEUR

- ▶ Adhérer en tout temps aux politiques de l'entreprise et aux lois et règlements se rapportant à la sécurité.
- ▶ Connaître et mettre en pratique les instructions et les méthodes sécuritaires de travail.
- ▶ Prendre des précautions raisonnables pour assurer leur propre sécurité et celle de leurs collègues.

CSS PERMANENT CFG

- Rencontre tenue le 16 mai dernier.
- **Priorité 2019-20 : Sensibilisation à la circulation sur les chemins forestiers.**

MA VIE, JE VEUX EN PROFITER. LA SST À LA CFG, UNE PRIORITÉ !

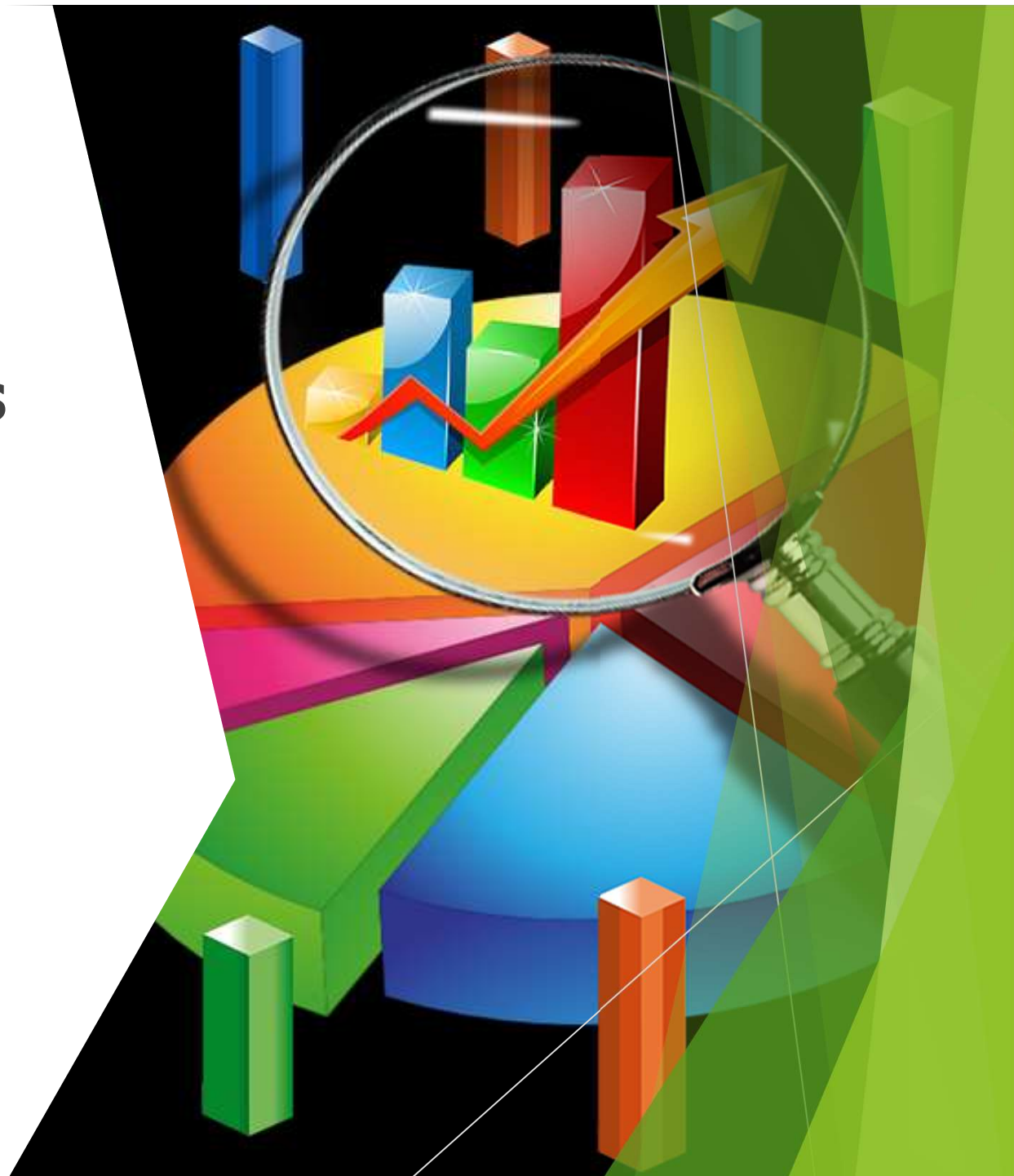
DILIGENCE RAISONNABLE

TOUT EMPLOYEUR SE DOIT D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE SES TRAVAILLEURS ET DE FAIRE DILIGENCE RAISONNABLE :

- Prévoir les risques (Analyses de risques...)
- Former adéquatement sur les instructions/méthodes sécuritaires de travail.
- Faire preuve de rigueur et d'autorité dans le suivi des travailleurs. (PSM, Audits, ...)
- Documenter... (Enquête, analyses risques, MST, Instructions de travail...)



**STATISTIQUES
SST
SAISON
2018-2019**



1.Statistiques SST CFG – Global (tous secteurs confondus) – Saison 2018-19 – Au 30 avril 2019

| <i>CFG (TOUS SECTEURS CONFONDUS)</i> | <i>HEURES TRAVAILLÉES</i> | <i>NBRE ACCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS</i> | <i>JOURS PERDUS (CSS+AT)</i> | <i>TAUX FRÉQUENCE TOTAL (OSHA)</i> | <i>TAUX DE FRÉQUENCE (ACCIDENTS AVEC PERTES DE TEMPS)</i> | <i>INDICE DE GRAVITÉ</i> | <i>TAUX DE GRAVITÉ</i> |
|--|-------------------------------|---|----------------------------------|--|---|------------------------------|----------------------------|
| | 266 862 | 20 | 422 | 20.24 | 14.99 | 21.10 | 316.27 |

2.Statistiques SST CFG – Global (tous secteurs confondus) – Saison 2017-18

| <i>CFG (TOUS SECTEURS CONFONDUS)</i> | <i>HEURES TRAVAILLÉES</i> | <i>NBRE ACCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS</i> | <i>JOURS PERDUS (CSS+AT)</i> | <i>TAUX FRÉQUENCE TOTAL (OSHA)</i> | <i>TAUX DE FRÉQUENCE (ACCIDENTS AVEC PERTES DE TEMPS)</i> | <i>INDICE DE GRAVITÉ</i> | <i>TAUX DE GRAVITÉ</i> |
|--|-------------------------------|---|----------------------------------|--|---|------------------------------|----------------------------|
| | 254 300 | 14 | 429 | 14.16 | 11.01 | 30.64 | 337.4 |

3.Statistiques SST CFG – Global (tous secteurs confondus) – Saison 2016-17

| <i>CFG (TOUS SECTEURS CONFONDUS)</i> | <i>HEURES TRAVAILLÉES</i> | <i>NBRE ACCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS</i> | <i>JOURS PERDUS (CSS+AT)</i> | <i>TAUX FRÉQUENCE TOTAL (OSHA)</i> | <i>TAUX DE FRÉQUENCE (ACCIDENTS AVEC PERTES DE TEMPS)</i> | <i>INDICE DE GRAVITÉ</i> | <i>TAUX DE GRAVITÉ</i> |
|--|-------------------------------|---|----------------------------------|--|---|------------------------------|----------------------------|
| | 323 803 | 13 | 159,75 | 8,03 | 8,03 | 12,29 | 98,67 |

7.Statistiques SST CFG – Saison 2018-19

| SECTEUR D'ACTIVITÉ À LA CFG | HEURES TRAVAILLÉES | NBRE ACCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS | JOURS PERDUS (CSS+AT) | TAUX FRÉQUENCE TOTAL (OSHA) | TAUX DE FRÉQUENCE (ACCIDENTS AVEC PERTES DE TEMPS) | INDICE DE GRAVITÉ | TAUX DE GRAVITÉ | PERFORMANCE VS SAISON PRÉCÉDENTE |
|------------------------------------|---------------------------|---|------------------------------|------------------------------------|---|--------------------------|------------------------|--|
| REBOISEMENT MANUEL | 85 247 | 17 | 404 | 53.96 | 39.88 | 23.76 | 947.84 | RÉSULTATS SIMILAIRES À L'AN DERNIER : UN ÉVÉNEMENT QUI PERDRE DANS LE TEMPS DONC TAUX DE GRAVITÉ EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ VU LE NOMBRE DE JOURS PERDUS TRÈS ÉLEVÉ. EN ATTENTE POUR UN PARTAGE DE COÛTS QUI FERAIT PASSER À DES RÉSULTATS TRÈS DIFFÉRENTS. |
| CAMPS, CUISINES & GESTION ENTREPÔT | 21 095 | 2 | 13 | 18.96 | 18.96 | 6.5 | 123.25 | 1 ENTORSE CHEVILLE ET 1 ÉTIREMENT MUSCULAIRE. |
| RÉCOLTE & VOIRIE | 86 714 | 1 | 5 | 4.61 | 2.31 | 5 | 11.53 | UN ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS ET UNE ASSISTANCE MÉDICALE QUI FAIT MONTER LE TAUX OSHA. |
| PRÉPARATION DE TERRAIN | 15 512 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | AUCUNE BLESSURE BRAVO. |
| SERVICES TECHNIQUES | 14 562 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | AUCUNE BLESSURE BRAVO. |
| ADMINISTRATION | 26 900 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | AUCUNE BLESSURE BRAVO. |
| GARAGE | 3 520 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | AUCUNE BLESSURE BRAVO. |
| TRANSPORT INTERNE CFG | 13 313 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | AUCUNE BLESSURE ... VITE UN 649 ! |

ÉVÉNEMENTS TRANSPORT

- ▶ **Aucun accident AVEC perte de temps. Vite, un 649 !**

Au total, 7 enquêtes complétées :

- ▶ Renversement de camion.
- ▶ Camion a voulu se tasser pour éviter collision (pas entendu se « caller au radio », bord du chemin mou, enfoncé dans le côté du chemin.
- ▶ Camion qui a trop collé l'accotement, renversement sur le côté.
- ▶ Chargement : Trailer trop penché, renversement.
- ▶ Chemin glissant : Sortie de route.
- ▶ **Rencontre de deux camions : Mauvaise communication et non respect des temps de cycle. Solution cette année : Carte des points de rencontres identifiés données aux camionneurs à l'avance.**

Ma vie, je veux en profiter. La SST à la CFG, une priorité !

ÉVÉNEMENTS TRANSPORT

Au total, 7 enquêtes complétées :

- ▶ Brûlure au poignet sur le pot d'échappement en allant chercher son coffre d'outils derrière le siège. En tirant dessus, le couvert a lâché sous la pression, il a été déséquilibré et s'est accoté sur le pot d'échappement.
- ▶ **Attention à l'arrimage des outils et autres à l'intérieur de la cabine !**

Ma vie, je veux en profiter. La SST à la CFG, une priorité !

Plans d'action & suivi des objectifs

18. Plans d'action SST - Suivi et atteinte des objectifs fixés

ACTIONS RÉALISÉES SAISON 2018-19 :

- *SIMDUT 2015 – RÉALISÉ (CARTABLES DISPONIBLES DANS LES CAMIONS ATELIER DE RÉCOLTE)*
- *JOURNÉE SST ÉDITION 1 : RÉALISÉ*

ACTIONS (EN COURS ET NON DÉBUTÉES) DES ANNÉES PRÉCÉDENTES :

- *ANALYSE COÛTS POUR DONNER ENTRETIEN TROUSSES À L'EXTERNE : ON RÉALISE L'ENTRETIEN AVEC DES RESSOURCES INTERNES DONC ANALYSE NON REQUISE.*



OBJECTIF D'AUGMENTER DE 20% NOTRE GESTION DU POSITIONNEMENT DE LA SST

SUIVI DU PLAN D' ACTIONS LIÉ À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (ROUGE, NON DÉBUTÉ)

75 %

OBJECTIF FIXÉ SUITE À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2021 : GESTION DU POSITIONNEMENT DE LA SST DANS L'ENTREPRISE, OBJECTIF D'AUGMENTER NOTRE MOYENNE DE 20%.

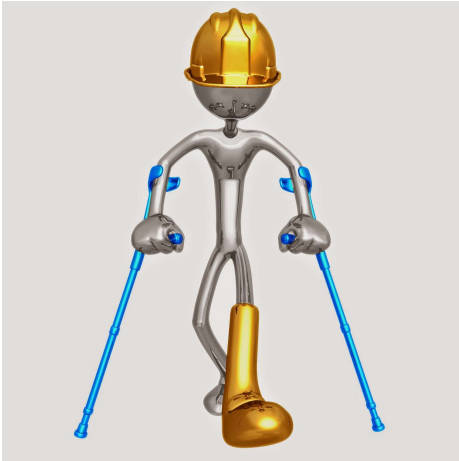
1. PRENDRE EN COMPTE ET PRÉVENIR TOUS LES RISQUES D'ATTEINTE À LA SANTÉ AU TRAVAIL
 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES RISQUES EN SST PAR POSTE EN INDIQUANT LES PROCÉDURES EN PLACE : TABLEAU ET MÉTHODE EN PLACE; COTES SONT ÉVALUÉES AU FUR ET À MESURE QU'ON ANALYSE LES POSTES.
P:\16000_PREVENTION_SANTE_SECURITE\PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ\ANALYSES DE RISQUES-EN VIGUEUR
 - INTÉGRER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DE VIEILLISSEMENT DES TRAVAILLEURS DANS LES RISQUES INHÉRENTS AUX TÂCHES.
 - DÉFINIR LES MODALITÉS POUR L'ACHAT DE PRODUITS ET SERVICES EN CONSIDÉRANT LES ASPECTS DE LA SST.
 - TRAVAILLER AVEC LES FOURNISSEURS AFIN DE RÉDUIRE LA DANGÉROSITÉ DES PRODUITS ET SERVICES ACHETÉS.
2. RESPONSABILISER ET IMPLIQUER CHAQUE MEMBRE-TRAVAILLEUR DANS UNE APPROCHE DE PRÉVENTION
3. INTÉGRER LA SST DANS LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE CHAQUE ÉQUIPE
4. ANALYSER CHAQUE ACCIDENT DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DANS UNE APPROCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE
5. ASSURER LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU PROCESSUS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS
6. INTÉGRER LES PROGRAMMES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN SST À TOUTE FORMATION
7. INTÉGRER ET SUPERVISER LES RÈGLES SST DE CFG DANS TOUT CONTRAT DE SOUS-TRAITANT

Objectifs spécifiques 2019-2020

- ▶ Tournée de formation cadenassage avec ressource spécialisée de Prévibois ou ressource interne (en analyse).



ACCIDENT



- ▶ Blessure, événement imprévu et soudain.
- ▶ Cause une perte de temps de travail.
- ▶ Assistance médicale ou premiers soins nécessaires.
- ▶ Attestations et billets médicaux doivent être transmis dans les meilleurs délais au service RH
(*Responsable ressource humaine : Mme Valérie Guay*)
- ▶ Rapport d'enquête et analyse d'accident.
- ▶ Contremaître ou Responsable / déclaration 12 heures max.

| | | |
|---|--|---|
|  | SYSTÈME DE GESTION DES OPÉRATIONS (SGO) | No. du document : SGO-PREV-FR-06 |
| | | Date de révision : 18 / 04 / 2019 |
| | DÉCLARATION & ENQUÊTE/ANALYSE D'ÉVÉNEMENT | Version : 05 |
| | | Préparé par : Comité SGO Approuvé par : Comité SGO |

SECTION 1 - FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉVÉNEMENT

| Secteur d'activité | Projet (contrat) | PERTE DE TEMPS DE TRAVAIL (CSST) (ASSISTANCE MÉDICALE) | PREMIERS SOINS APPORTÉS PAR UN SECOURISTE | DOMMAGES MATÉRIELS |
|---|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> RÉCOLTE <input type="checkbox"/> PRÉP. TERRAIN <input type="checkbox"/> REBOISEMENT <input type="checkbox"/> EPC <input type="checkbox"/> SERVICE TECH. <input type="checkbox"/> CAMPS ET CUISINE <input type="checkbox"/> GARAGE <input type="checkbox"/> ADMINISTRATION | <input type="checkbox"/> PFR <input checked="" type="checkbox"/> BEXFORÉT <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> AUTRE | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON REMETTRE ENVELOPPE CONTENANT LE FORMULAIRE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYÉ

SI LE TRAVAILLEUR QUITTE LE TRAVAIL POUR RENCONTRER UN MÉDECIN, TRANSMETTRE UNE ENVELOPPE - FORMULAIRE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE COMPRENANT DES TÂCHES D'ASSIGNATIONS EN FONCTION DE LA BLESSURE. LES FORMULAIRES SONT DISPONIBLES AU CAMP OU AUPRÈS DE VOTRE SUPERVISEUR.

| | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|
| NOM DU RESPONSABLE DE PROJET OU CHEF DE CAMP | | | | |
| NOM DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT DU TRAVAILLEUR | | | | |
| NOM DU TRAVAILLEUR | NOM DU TÉMOIN (S'IL Y A LIEU) | | | |
| POSTE DE TRAVAIL | DATE D'ABANDON DU TRAVAIL | | | |
| HORAIRE DE TRAVAIL | <input type="checkbox"/> JOUR | <input type="checkbox"/> SOIR | <input type="checkbox"/> NUIT | <input type="checkbox"/> TEMPS SUPPLÉMENTAIRE |
| DATE DE L'ÉVÉNEMENT | HEURE | | | |
| DATE DÉCLARÉE | HEURE | | | |

INCIDENT Passé-Proche (I.P.P.)

- Sans perte de temps de travail.
- Incident relié au travail.
- Passer proche qui aurais pu causer un accident plus grave en d'autres circonstances.
- **Formulaire incidents et passer proche.**
- Propriétaire (s'il y a lieu) : Remet le tout au contremaître ou responsable à chaque semaine.





SYSTEME DE GESTION DES OPÉRATIONS (SGO)

REGISTRE QUASI-ACCIDENT & ACCIDENTS SANS PREMIERS SOINS

No. du document : SGO-PREV-FR-07

Date de révision : 18 / 04 / 2019

Version : 03

Préparé par : Comité SGO

Approuvé par : Comité SGO

*EN CAS D'ÉVALUATION DU RISQUE D'ÉLEVÉ À CRITIQUE, LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE D'ACCIDENT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ ET ENVOYÉ AU RESPONSABLE PRÉVENTION DANS LES 12 HEURES SUIVANT L'ÉVÈNEMENT.

DATE ET LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

| DATE ET HEURE DE L'ÉVÈNEMENT : | | DATE DÉCLARATION : | | |
|----------------------------------|--|--|----------------------------------|----------|
| LIEU DE L'ÉVÈNEMENT : | | HEURE DÉCLARATION : | | |
| OCCUPATION LORS DE L'ÉVÈNEMENT : | | ÉQUIPE : | | |
| SECTEUR DE TRAVAIL : | RÉCOLTE <input type="checkbox"/> | ADMINISTRATION/GARAGE <input type="checkbox"/> | | |
| | REBOISEMENT <input type="checkbox"/> | AUTRE (PRÉCISER) : <input type="checkbox"/> | | |
| | PRÉPARATION TERRAIN <input type="checkbox"/> | | | |
| NOM | POSTE OCCUPÉ | EMPLOYÉ | | REMARQUE |
| | | interne <input type="checkbox"/> | externe <input type="checkbox"/> | |
| | | interne <input type="checkbox"/> | externe <input type="checkbox"/> | |
| | | interne <input type="checkbox"/> | externe <input type="checkbox"/> | |

| | |
|---|--|
| <p>QUELS IMPACTS CET ÉVÈNEMENT AURAIT PU ENTRAÎNER :</p> <p>SANTÉ <input type="checkbox"/> SÉCURITÉ <input type="checkbox"/> OPÉRATION <input type="checkbox"/> ENV. <input type="checkbox"/></p> <p>QUELLE EST VOTRE IMPRESSION DU RISQUE ?</p> <p>FAIBLE <input type="checkbox"/> MODÉRÉ <input type="checkbox"/> ÉLEVÉ <input type="checkbox"/> CRITIQUE <input type="checkbox"/></p> <p>DESCRIPTION COURTE DE L'ÉVÈNEMENT (QUOI?, COMMENT?, OÙ?) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Actions immédiates <input type="checkbox"/> Mesures à venir <input type="checkbox"/></p> <p>_____</p> <p>_____</p> | <p>DESCRIPTION DE LA BLESSURE MINEURE OU DU MALAISE :</p> <p>Parties du corps</p> |
|---|--|

SIGNATURE TRAVAILLEUR : _____

SIGNATURE PROPRIÉTAIRE (S'IL Y A LIEU) : _____

SIGNATURE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : _____

CHARTRE D'IMPRESSION DES RISQUES :

FAIBLE : LE TRAVAILLEUR CONTINU DE TRAVAILLER SANS AGGRAVATION DE LA SITUATION

MODÉRÉ : LA TRAVAILLEUR N'ARRÊTE DE TRAVAILLER QUE LE JOUR MÊME DE L'ÉVÈNEMENT ET AUCUNE COMPLICATION NE PEUT SURVENIR

ÉLEVÉ : ÉVÈNEMENT QUI POURRAIT ENGENDRE PLUS D'UNE JOURNÉE D'ARRÊT DE TRAVAIL (UNE PERTE DE TEMPS)

CRITIQUE : ÉVÈNEMENT POUVANT CAUSER DES ATTEINTES PERMANENTES OU MORTELLES

UNE ENQUÊTE IMMÉDIATE DOIT ÊTRE RÉALISÉE POUR TOUT ÉVÈNEMENT ENTRAÎNANT :

1. LE DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR;
2. POUR UN TRAVAILLEUR, LA PERTE TOTALE OU PARTIELLE D'UN MEMBRE OU DE SON USAGE OU UN TRAUMATISME PHYSIQUE IMPORTANT;
3. DES BLESSURES TELLES À PLUSIEURS TRAVAILLEURS QU'ILS NE POURRONT PAS ACCOMPLIR LEURS FONCTIONS PENDANT UN JOUR OUVRABLE;
4. DES DOMMAGES MATÉRIELS DE 150 000 \$ ET PLUS.

LES LIEUX DOIVENT DEMEURER INCHANGÉS POUR LE TEMPS DE L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR, SAUF POUR EMPÊCHER UNE AGGRAVATION DES EFFETS DE L'ÉVÈNEMENT OU SI L'INSPECTEUR AUTORISE UN CHANGEMENT.

IPP - On les déclare !

- ▶ Rappel de l'importance de déclarer les IPP
- ▶ Pour se protéger
- ▶ Pour aider le CSS permanent à fixer ses priorités d'actions préventives
- ▶ Pour travailler sur les réelles problématiques qui sont un danger pour la sécurité des travailleurs et éliminer le risque à la source lorsque possible car...

OBLIGATION 2019 : 2 IPP déclarés minimalement par travailleur pour la saison.

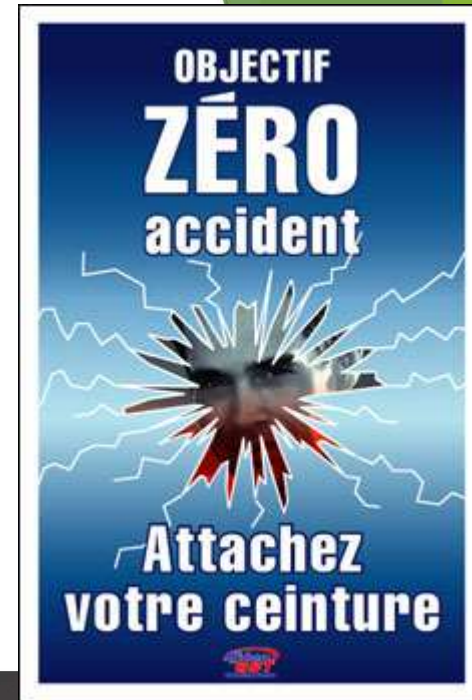
La déclaration d'IPP proactifs est encouragée.

Ma vie, je veux en profiter. La SST à la CFG, une priorité !

TRANSPORT SAISON 2018-19

ATTENTION SUR LES ROUTES !

- ▶ Beaucoup d'IPP non déclarés lors de sorties de route (hiver).
- ▶ Vitesse : On adapte sa vitesse et sa conduite à l'état des routes et aux conditions climatiques.
- ▶ Deux événements mortels sur les routes de la région l'année dernière !



**Événement
Smoky
CAUSE
Communication
radio déficiente**



UNE IMAGE VAUT MILLES MOTS !

1. Une collision est survenue entre une camionnette et un camion 8 pieds.

Faits:

- La camionnette suivant un camion 14 pieds dans la poussière
- La camionnette circulait dans le centre du chemin
- La visibilité était nulle
- Un camion 8 pieds circulait en sens inverse et il y a eu une collision avec la camionnette

- Conséquences: 3 blessés dont un très gravement (coma, respirateur artificiel, fracture du sternum etc)



UNE IMAGE VAUT MILLES MOTS !

2. Collision en une camionnette et un camion planétaire

Faits:

- Une camionnette suivait un camion planétaire dans la poussière
- Une communication a eu lieu entre le camion et la camionnette
- Le camion a mentionné à la camionnette qu'il ralentissait à l'arrivée d'un pont et qu'il allait le laisser passer après le pont car il y avait du calcium
- La camionnette a percuté le derrière de la remorque du camion
 - Ligne de tir: Frapper contre...
 - Conception non sécuritaire.

Conséquences: Dommages matériels

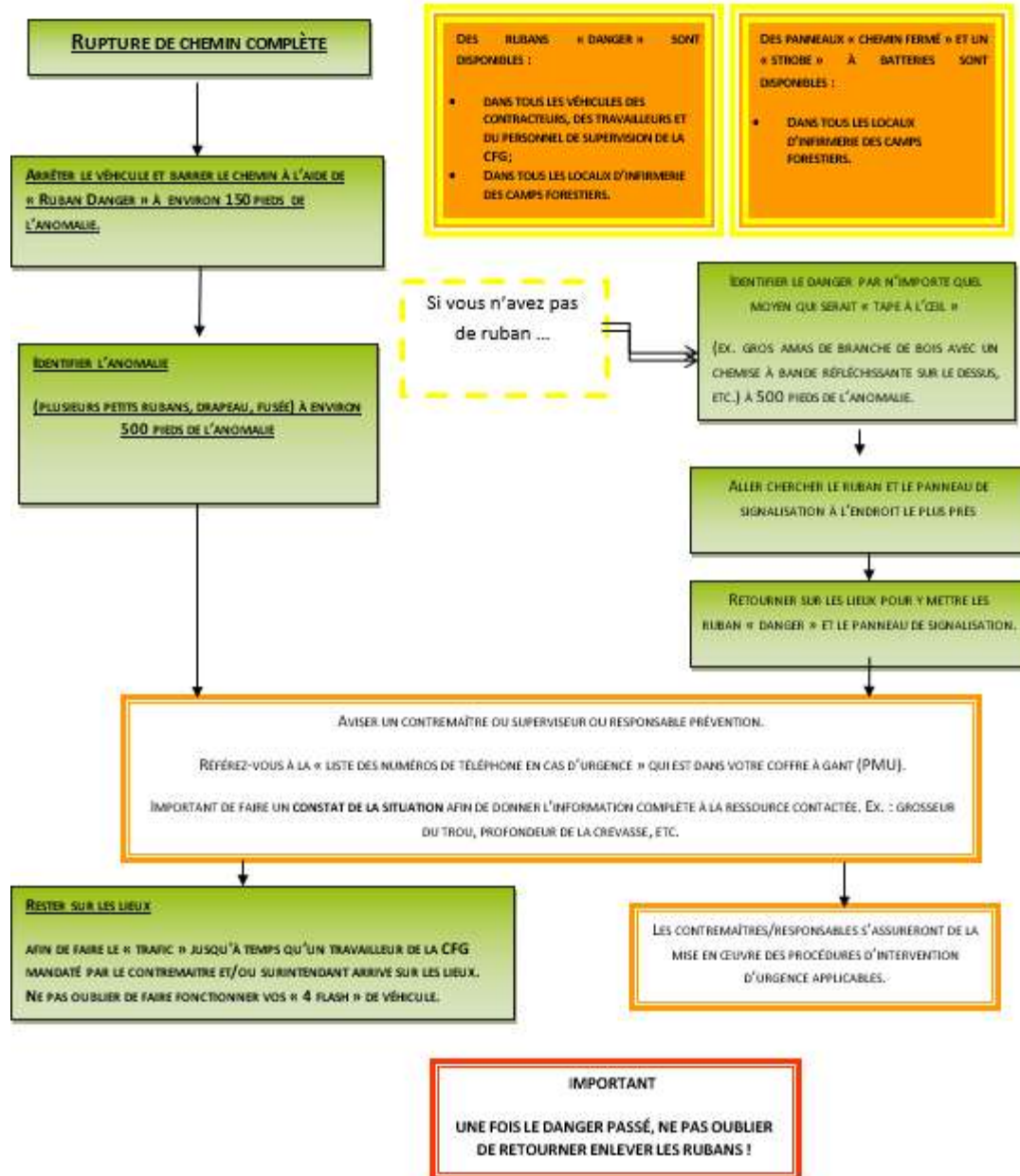


Procédure anomalie dans le chemin



1.5. Fiche PMU – Anomalie routière

DÉTECTION D'UNE ANOMALIE ROUTIÈRE, CHEMIN COUPÉ ET/OU ÉROSION EN BORDURE DU CHEMIN.



CIRCULATION SUR LES CHEMINS FORESTIERS

Modalités
incluses au
nouveau
Manuel de
prévention



CIRCULATION SUR LES ROUTES FORESTIÈRES

- ▶ Extrait du Manuel de prévention et d'intervention d'urgence.
- ▶ Guides entiers de la CNESST « Déplacements en forêt » disponibles.



JE RESPECTE LES LIMITES DE VITESSE
Approche des ponts: 30 km/h

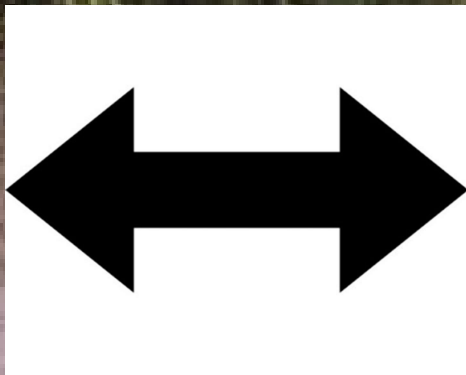
JE FAIS ATTENTION AUX ANOMALIES ROUTIÈRES, LA TEMPÉRATURE... etc.



JE FAIS LES APPELS OBLIGATOIRES

AVANT DE DÉPASSER :

- ✓ **JE CONFIRME MA POSITION**
- ✓ **JE PROCÈDE PRUDEMMENT**



JE GARDE UNE DISTANCE SÉCURITAIRE
*****FATIGUE AU VOLANT*****

Circulation sur les routes forestières

Rappel des règles minimales

Objectif : circuler sur les routes forestières de façon sécuritaire

- ▶ Respecter une distance d'au moins 1 km entre deux véhicules;
- ▶ Ne pas excéder 30 km/hrs lorsque vous passer à côté d'un véhicule immobilisé sur le bord du chemin avec activité humaine autour;
- ▶ Respecter la signalisation routière affichée;
- ▶ La vitesse permise sur les pont est de 30 km/h;
- ▶ Priorité au véhicule en descendant sur les ponts;
- ▶ S'annoncer aux pancartes d'identification obligatoire en utilisant le FM (annoncer le km, le type de véhicule, la direction, terminer en répétant le km);
- ▶ Pas de discussions inutiles sur les ondes (CB et FM);
- ▶ Dans l'éventualité où deux véhicules se suivent à moins d'un km de distance, le premier des deux conducteurs peut annoncer la présence du deuxième véhicule aux véhicules circulant à leur rencontre;
- ▶ Signaler tout hasard de route aux autres usagers et à son superviseur si pertinent de le faire (bête, trou dans la chaussée, véhicules mal stationné, pièce de bois, VTT, motoneige, piéton...);

Circulation sur les routes forestières

Rencontre d'un véhicule circulant en sens inverse

- ▶ Établir un contact radio;
- ▶ Réduire sa vitesse (adaptée au conditions);
- ▶ Évaluer les dangers (état de la chaussée, largeur du chemin...);
- ▶ Procéder à la rencontre du véhicule;
- ▶ Signaler la présence de villégiateur ou autre usagers de la route;
- ▶ La nuit, allumer les lumières de rencontre;
- ▶ Donner la priorité au véhicule chargés (chemins secondaires);
- ▶ Vitesse maximale autorisée lors de la rencontre d'un véhicule lent: 50 km/hrs;



SENSIBILISATION

FATIGUE AU VOLANT

[CLIQUEZ ICI](#)



Règles de sécurité Opérateurs de machinerie

- **Porter les équipements de sécurité obligatoires :**
 - Chapeau de sécurité.**
 - Bottes de sécurité.**
 - Protecteurs auditifs au besoin.**
 - Lunettes de protection.**
 - Dossard ou bandes réfléchissantes**
- **Ceinture de sécurité dans la machine et véhicules routiers.**
- **Utiliser les trois points d'appui.**
- **Aucun passager.**
- **Respecter la procédure de cadenassage.**



RÈGLEMENTS SOPFEU

COMMUNIQUER les feux de forêt (Voir PMU)

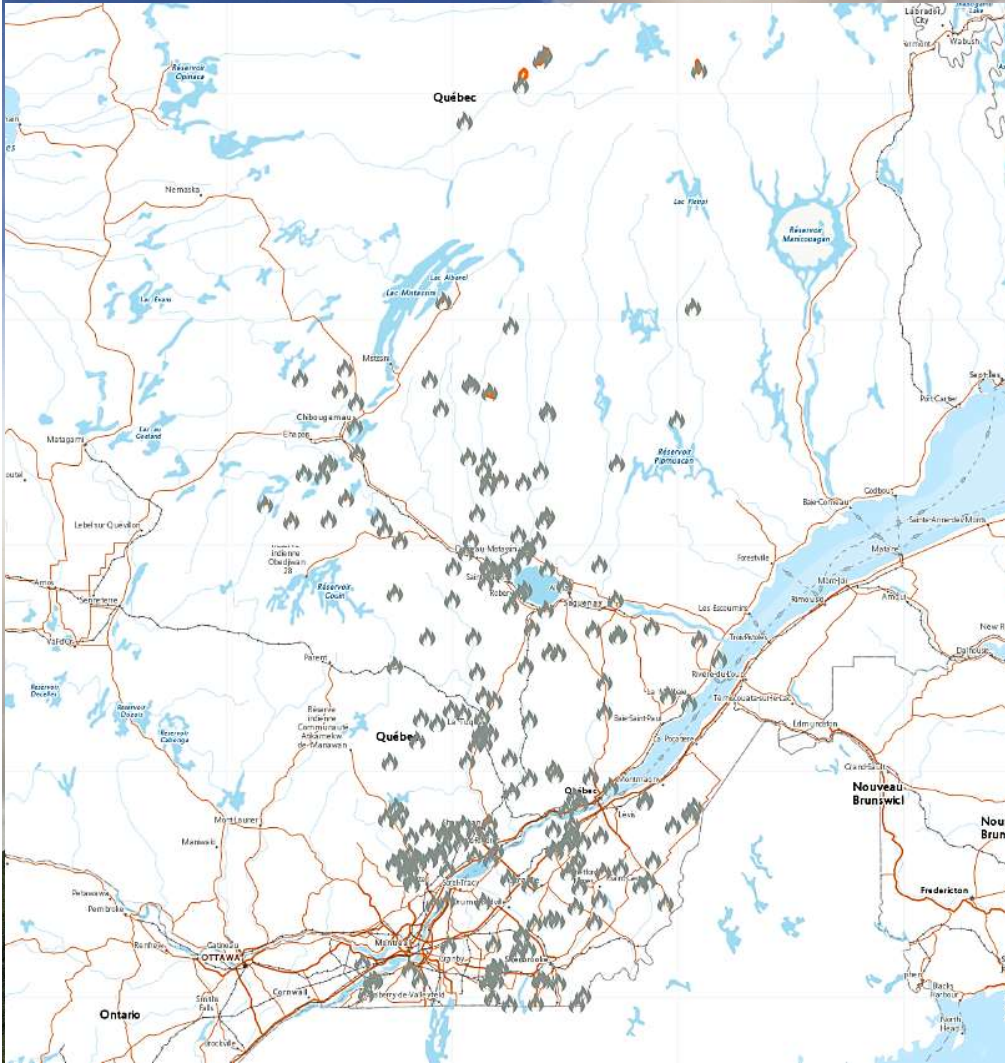
FUMAGE : * Interdit de fumer ou faire usage de feu dans un rayon de 15 mètres d'un lieu d'entreposage ou de manutention de carburant.

* Du 1^{er} Avril au 15 Novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

FEU DE CUISSON : Du 1^{er} Avril au 15 Novembre, il est interdit de faire un feu de cuisson ou un feu pour chasser les moustiques.

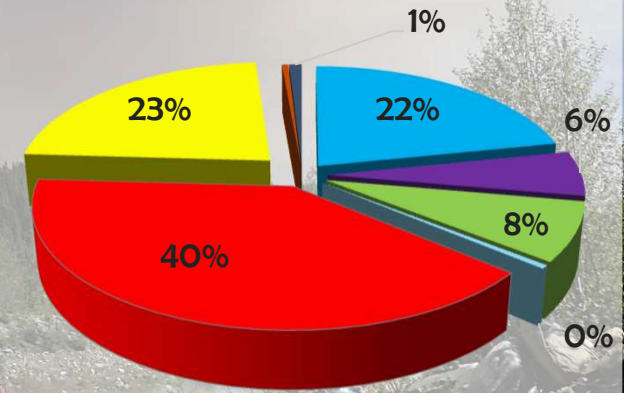
***** LA CFG DOIT RESPECTER LES ARRÊTS DE TRAVAUX SYLVICOLES DÉCRÉTÉS PAR LA SOPFEU EN CAS DE RISQUES D'INCENDIE. *****

Feux combattus par la région Centre en 2018



221 feux /14 008ha
au 15 novembre 2018
(moy. 10 ans 317F/38 075 ha)

- Foudre**
- Opérations forestières**
- Opérations industrielles**
- Incendiaires**
- Résidents**
- Récréation**
- Divers**
- Ch. Fer**

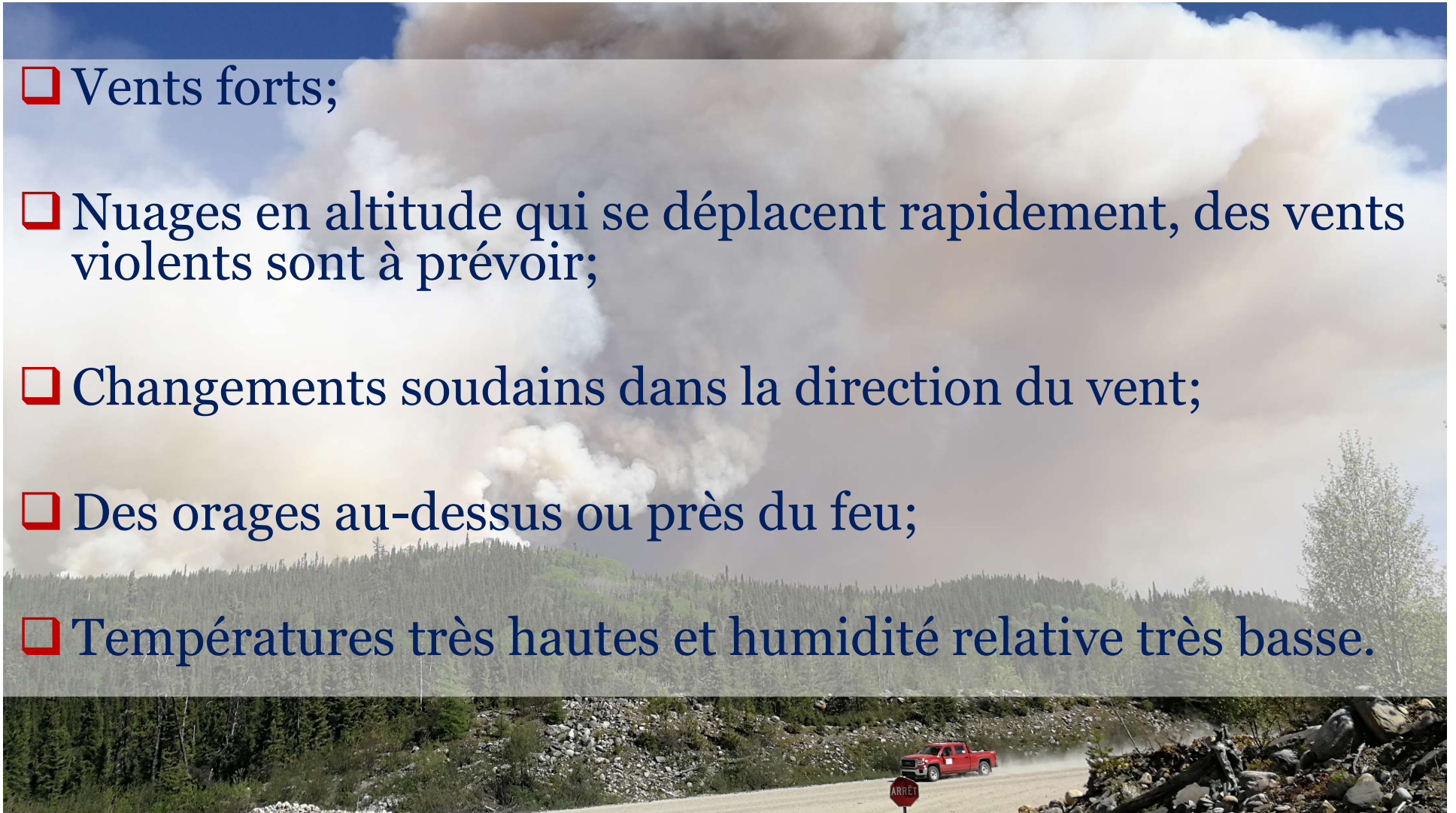


Feux d'opérations forestières



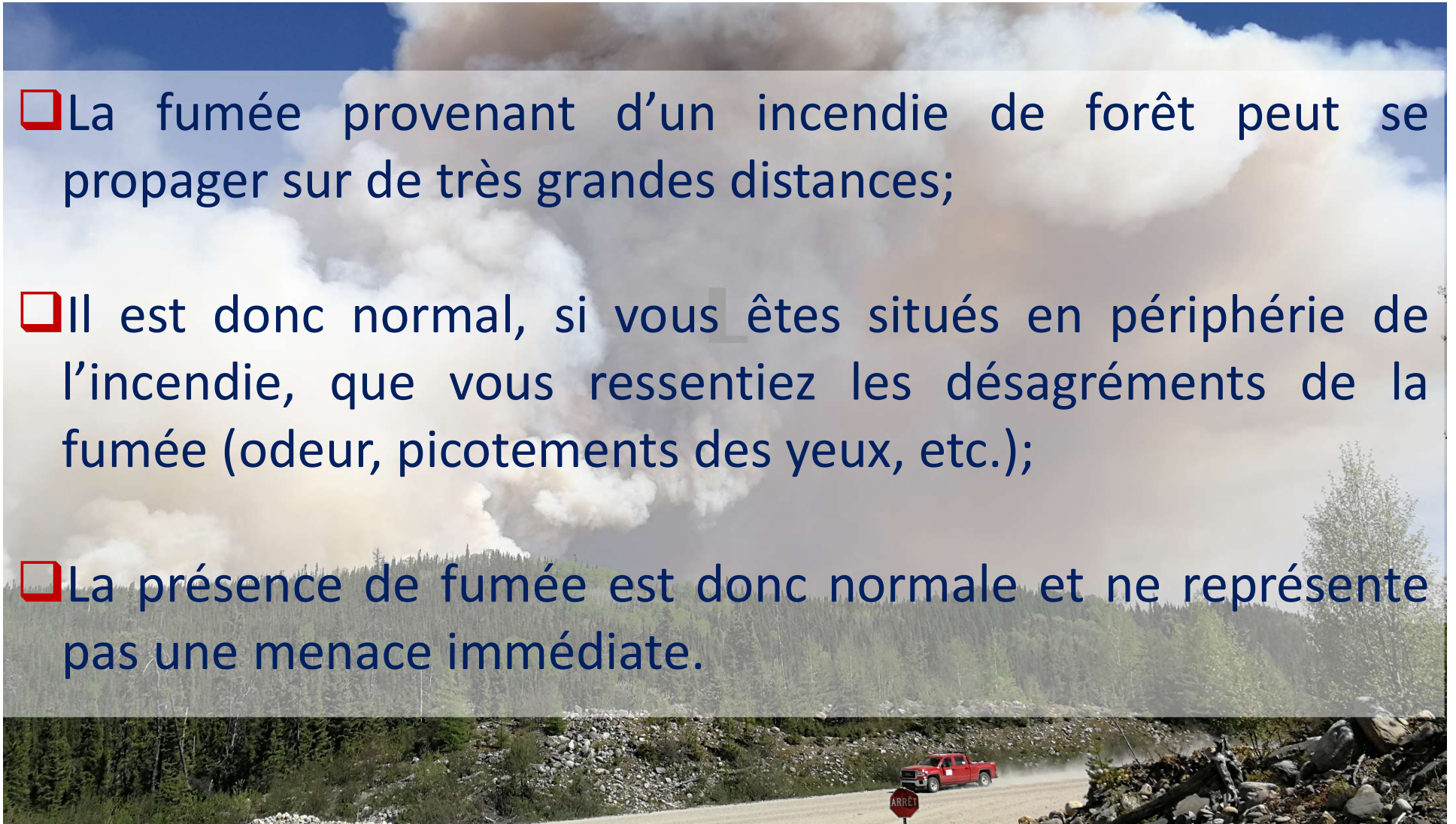
Indicateurs météorologiques d'incendie à comportement violent

- Vents forts;
- Nuages en altitude qui se déplacent rapidement, des vents violents sont à prévoir;
- Changements soudains dans la direction du vent;
- Des orages au-dessus ou près du feu;
- Températures très hautes et humidité relative très basse.



La fumée peut parcourir de grandes distances

- ❑ La fumée provenant d'un incendie de forêt peut se propager sur de très grandes distances;
- ❑ Il est donc normal, si vous êtes situés en périphérie de l'incendie, que vous ressentiez les désagréments de la fumée (odeur, picotements des yeux, etc.);
- ❑ La présence de fumée est donc normale et ne représente pas une menace immédiate.



Comment s'informer des risques en forêt?

➤ Site Internet: www.sopfeu.qc.ca

➤ L'application mobile permet de recevoir:

- ✓ des alertes sur les incendies à proximité dans un rayon de 50km,
- ✓ des mesures préventives en vigueur,
- ✓ des nouveaux incendies et du danger d'incendie en vigueur.



Prendre soins de son dos

Planifier la manœuvre et évaluer la charge.

Demander l'aide d'un collègue au besoin.

Encadrer la charge avec ses pieds et faire face à celle-ci.

S'assurer d'une bonne prise et utiliser les deux mains.

Conserver les bras en position allongée (les mains vers le sol).

Utiliser la force des jambes.

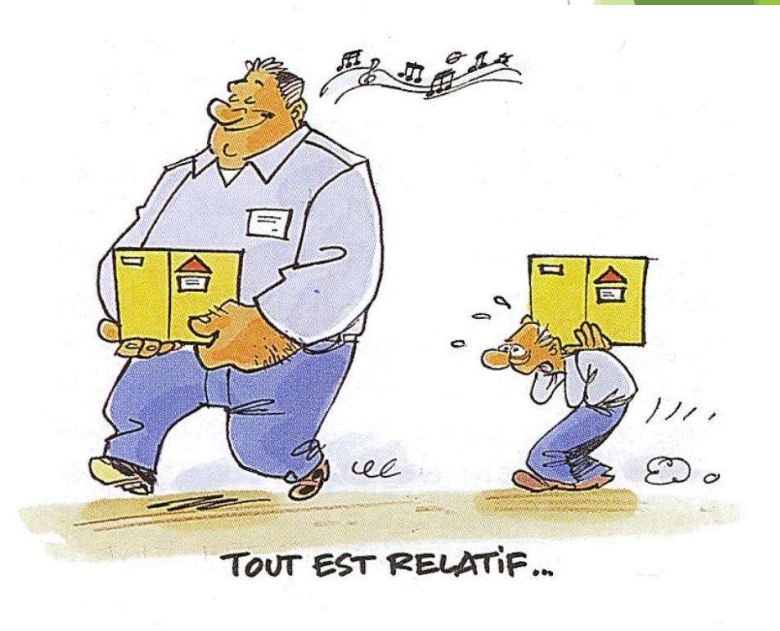


S'incliner le moins possible (flexion avant).

Garder toujours le dos droit.

**Ne pas faire de mouvements de torsion,
mais plutôt décomposer le mouvement
en levant la charge dans un premier temps
et en déplaçant tout le corps par le
mouvement des pieds.**

**Utiliser un appareil de
levage sécuritaire.**



Politique et procédure de cadenassage

- La mise en position d'arrêt du dispositif de commandes de la machine.
- L'arrêt complet de la machine, validation.
- Le cadenassage, par chaque personne exposée au danger, de toutes les sources d'énergie de la machine pendant la durée des travaux.
- (un cadenas = une vie)
- L'application de l'instruction de travail en vigueur pour chaque machinerie. L'instruction doit être présente en tout temps dans la cabine.

Politique de cadenassage CFG



Politique de cadenassage

Conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et au Règlement s'y rattachant, la CFG a procédé à l'implantation d'un programme de cadenassage. Il vise à protéger la santé de nos travailleurs lors de travaux tel la maintenance et la réparation des machineries forestières ou de toute autre tâche susceptible de libérer une énergie potentiellement dangereuse (génératrice) en évitant tout démarrage accidentel et libération d'énergie dangereuse.

La CFG s'engage à favoriser et à maintenir, à tous les niveaux de l'entreprise, la responsabilisation à l'égard de la sécurité au travail pour atteindre les objectifs du cadenassage. Ce partage des responsabilités se traduit comme suit :

1. La haute direction adopte un programme de cadenassage définissant les modalités d'application des procédures de cadenassage ainsi que les rôles de chacun. À cet effet, elle met à la disposition de toutes les personnes concernées (ex : travailleurs, contremaîtres, sous-traitants) les ressources nécessaires à la mise en application du cadenassage.
2. Que les travaux soient réalisés par les travailleurs internes ou externes, la supervision voit à l'application de la procédure de cadenassage. Elle veille à ce que les machineries forestières et génératrices aient les dispositifs d'isolation des énergies dangereuses requis pour être cadenassés. Elle offre un support adéquat aux travailleurs afin de s'assurer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences pour accomplir leurs tâches en toute sécurité.
3. Le responsable prévention gère le programme, s'assure que chaque travailleur ait reçu un cadenas personnalisé, tient le registre de cadenassage, classe la documentation, en réalise les mises à jour et diffuse l'information. Il assiste les contremaîtres et superviseurs dans l'application du cadenassage. Il effectue des revues de l'application du programme par les travailleurs et prend les mesures appropriées pour corriger les erreurs observées lors de ces audits. Il évalue et révisé annuellement le programme.
4. Le CSS s'assure que le programme de cadenassage mis en place est fonctionnel et émet des recommandations pour son amélioration au responsable prévention.
5. Les travailleurs appliquent la procédure chaque fois que des travaux sont susceptibles de libérer une énergie potentiellement dangereuse. Ils utilisent leur cadenas personnel pour isoler ou condamner l'énergie dangereuse. Ils rapportent les erreurs observées sur les fiches de cadenassage.

Il est du devoir de chaque travailleur de voir à l'amélioration constante des méthodes de travail et ce, afin d'éliminer le danger potentiel pour lui-même ainsi que celui de ses collègues de travail. De plus, celui-ci se doit de respecter en tout temps les politiques de l'entreprise et les règles se rapportant à la santé et à la sécurité au travail.

Par conséquent, la direction est d'avis qu'elle se doit d'adopter une **Tolérance 0** en matière de non respect des règles de prévention concernant le cadenassage des équipements et machineries forestières.

Mélissa Martel, CRIA
Directrice au développement des ressources humaines

Adoptée au C.A. du 23 mars 2018



Arrimage et désarrimage des camions de bois

Déchainage de charge à la scierie

Dès que le camion est immobilisé au site de déchainage (l'abri de déchainage):

- ▶ Appliquer le frein de stationnement;
- ▶ Descendre du camion; utiliser les trois points d'appui;
- ▶ Baisser le panneau de l'abri en poussant sur le levier et s'assurer qu'il n'y a aucun espace libre entre la charge du camion et le panneau;
- ▶ Passer à l'arrière du camion;
- ▶ Visualiser le haut du voyage pour détecter les dangers éventuels;
- ▶ Procéder au déchainage pour chaque arrime;
- ▶ Revenir par l'arrière du camion, rouler les câbles;
- ▶ Relever le panneau avant de partir en tirant sur le levier;
- ▶ Remonter dans le camion et se diriger vers le site de déchargement;
- ▶ Demeurer dans la cabine en tout temps;
- ▶ Au besoin, se rendre au site de nettoyage, monter sécuritairement sur le remorque pour procéder au nettoyage à l'aide d'une pelle ou utiliser le nettoyeur à neige de l'usine;

Pyrolyse et éclatement des pneus

[Nouvelle MST !](#) (cliquer pour lien)

- ▶ Pyrolyse du pneu: décomposition du caoutchouc par la chaleur dans un environnement à oxygène limité. Ce qui engendre la pyrolyse du pneu:
 - ▶ Déformation (usure du pneu);
 - ▶ Blocage de freins;
 - ▶ Soudure sur la jante;
 - ▶ Contact avec une ligne électrique sous tension;
 - ▶ Pression des pneus trop basse ou inadéquate;
- ▶ Mesures de prévention:
 - ▶ Surveillance étroite de la pression des pneus;
 - ▶ Gonflage des pneus l'azote;
 - ▶ Détection de la chaleur avec pistolet thermique (une température entre **185°C et 225°C** indique que le pneu peut éclater d'un moment à l'autre);
 - ▶ Inspection visuelle (recherche de déformations, usure prématurée, odeur, broche, morceaux de caoutchouc, etc.);
 - ▶ Important: aucune intervention sur un pneu à risque d'explosion ou d'éclatement; dégonfler le pneu au préalable;



Chargement de Camion
Procédure -SGO-REC-IT-08
(Partie conducteur)

[CLIQUEZ ICI](#)



Procédure - Changement de pneu

Lorsque la crevaison est constatée...

- ▶ Placer le camion à un endroit sécuritaire, appliquer les freins et procéder au cadenassage;
- ▶ Avertir les autres usagés de la routes;
- ▶ Mettre l'équipement de sécurité approprié (chapeau, gants, lunettes, dossard);
- ▶ Toujours utiliser les trois points d'appui pour monter et descendre du camion;
- ▶ Évaluer les dangers potentiels (éclatement d'un autre pneu, surface glissante, roches, bouts de bois, etc.);
- ▶ Procéder au remplacement du pneu;
- ▶ Tenir compte de la séquence de serrage des boulons et du voilement des roues;
- ▶ Resserrer les roues entre 80 et 160 km d'utilisation;
- ▶ Important:
 - ▶ Ne jamais souder une jante de roues avec les pneus gonflés;
 - ▶ Vérifier l'état des « studs » adjacents de celui cassé;
 - ▶ Ne jamais la soudure pour faire tenir en place le cercle ou la jante de blocage;
 - ▶ Adopter une cadence de travail sécuritaire;

AVIS DE SÉCURITÉ

CAGE DE PROTECTION LORS DE RÉPARATION DE PNEUS – ACCIDENT FATAL

12 NOVEMBRE 2018



La **CFG** souhaite vous faire part d'un accident fatal (mortalité) survenu à un camionneur en septembre dernier. Notre client nous a transmis cette information, d'où le présent avis.

DÉTAILS DE L'ÉVÉNEMENT : Le camionneur gonflait ses pneus de petit camion sur une route publique dans son garage lorsque celui-ci a explosé et a provoqué sa mort. Ce drame aurait pu être évité s'il avait utilisé une cage de protection.

L'ensemble des propriétaires indépendants ainsi que le personnel **CFG** doivent s'engager formellement à utiliser une cage de protection pour la réparation des pneus. Ce sont des bombes à retardement et il faut tout faire pour éviter qu'un autre drame de ce genre ne survienne. À noter qu'une cage de protection est utilisée au garage de la **CFG** également.

Ma vie, je veux en profiter ! À la CFG, la SST, une priorité !

Voici un résumé des principaux règlements à observés lors de votre passage à l'usine pour le déchargement:

- ▶ Port des EPI complets (Chapeau, lunette, gants, dossards, crampons en hiver ;
- ▶ Respect de la politique de cadencement (pour réparation);
- ▶ Ports des gants de sécurité appropriés (politique);
- ▶ Respect des limites de vitesses;
- ▶ Respect des arrêts obligatoires (stop);
- ▶ Ligne de vie pour travail en hauteur;
- ▶ Stationnement à reculons (petit véhicule);
- ▶ Autorisation requise pour utilisation des stationnements;
- ▶ Respects des pratiques environnementales (déversements et déchets);
- ▶ Respects des zone de sécurité (généralement 30 mètres);
- ▶ Demeurer dans la cabine en tout temps; avertir opérateur de chargeuse si besoin de descendre (aucun déchargement permis si l'opérateur n'est pas dans son camion);

En résumé, les règles à respecter sont les même qu'en forêt.



ENVIRONNEMENT ET CERTIFICATIONS

L'HUMAIN
www.cfgirardville.com **QU** **CENTRE**
DE NOS ACTIVITÉS

La CFG reconnaît l'importance de ses responsabilités envers la nature et considère que la protection de l'environnement constitue une priorité dans la gestion et l'exécution de ses activités, produits et services forestiers. L'environnement est maintenant une valeur pour l'organisation et ses travailleurs, choix effectué dans le cadre de la planification stratégique 2017-2022.

À cette fin, la CFG prend les moyens nécessaires, via son Système de Gestion des Opérations (SGO), afin de respecter les lois et règlements ainsi que les autres exigences applicables en matière d'environnement et d'aménagement forestier durable. En ce sens, elle tient également compte du cycle de vie des produits et fournitures requis à ses opérations. Elle s'engage donc à améliorer continuellement sa performance en matière de gestion de l'environnement, dans un contexte de prévention de la pollution, de protection de la biodiversité et des écosystèmes.

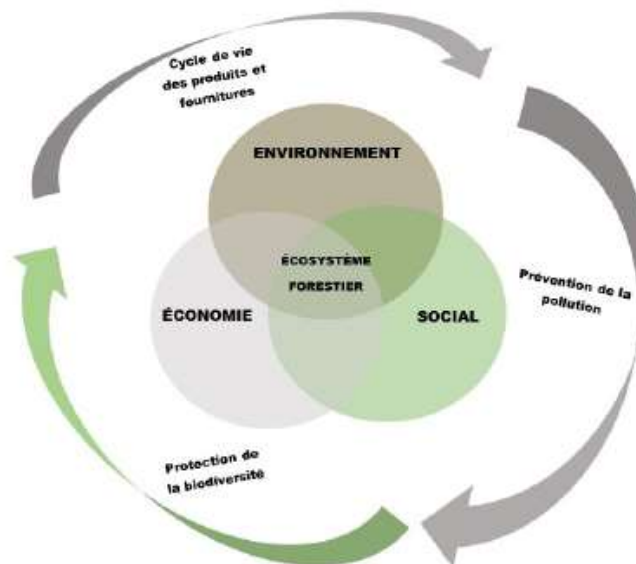
De plus, la CFG respecte les exigences supplémentaires de ses clients lorsqu'applicables.

CAP sur la Coopération Environnementale

- C**ONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS
- A**MÉLIORATION CONTINUE
- P**RÉVENTION DE LA POLLUTION

Pour faire de l'**AFD**

- A**MÉNAGEMENT
- F**ORESTIER
- D**DURABLE




Mélissa Martel, CRIA
Présidente

Adoptée au C.A. du 23 mars 2018

Certification Environnementale

ISO 14001:2015





ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

(AES)



TRAVAUX SYLVICOLES ET ACTIVITÉS GÉNÉRALES

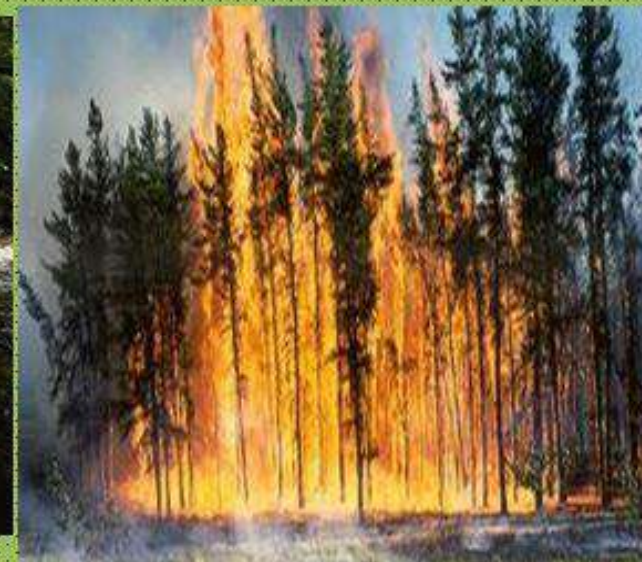


Préparation de terrain

- Perturbation du sol
- Modification du drainage naturel



- Déversements de produits dangereux



- Déclenchement de feu de cause humaine



- Gestion des réservoirs pétroliers



- Gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR)



- Non-respect des ententes ou mesures d'harmonisation

AES spécifiques

Opérations forestières

Révision des AES réalisée en mars 2019

2. CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE CHEMIN (OPÉRATIONS FORESTIÈRES)

| | |
|--|---|
| <i>2.1 Mise en forme des chemins</i> | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation de la faune et flore |
| | Risque de fuite de produits pétroliers |
| | Risque de pollution visuelle |
| | Risque de pollution sonore |
| <i>2.2 Gravelage et entretien des chemins</i> | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation de la faune et flore |
| | Risque de fuite de produits pétroliers |
| | Risque de pollution visuelle |
| | Risque de pollution sonore |
| <i>2.3 Opération de bancs d'emprunt (gravières et sablières)</i> | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation de la faune et flore |
| | Risque de fuite de produits pétroliers |
| | Risque de pollution visuelle |
| | Risque de pollution sonore |
| <i>2.4 Installation de ponceaux et drainages</i> | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation de la faune et flore |
| | Risque de fuite de produits pétroliers |
| | Risque de pollution visuelle |
| | Risque de pollution sonore |

AES spécifiques

Opérations forestières

Révision des AES réalisée en mars 2019

| 6. ENTRETIEN DE LA MACHINERIE LOURDE ET LÉGÈRE (FORÊT) | |
|---|---|
| 6.1 Utilisation de produits et d'équipements pétroliers | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation de la faune et de la flore |
| | |
| | |
| 6.2 Entreposage de produits pétroliers | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de pollution de l'air |
| | |
| 6.3 Utilisation d'halocarbures | Risque de pollution de l'air |
| | |
| | |
| 6.4 Utilisation, nettoyage et réparation de machinerie | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation des eaux |
| | Risque de perturbation de l'air |
| | Risque de perturbation de la faune et de la flore |
| | Risque de fuite de produits pétroliers |
| | Risque de pollution sonore |
| | |
| 6.5 Génération de MDR | Risque de perturbation de l'eau |
| | Risque de perturbation des sols |
| | Risque de perturbation de la faune et de la flore |
| | Risque de pollution visuelle |

AES (suite)

Applicable à tous les secteurs

12. DEPLACEMENTS SUR LES ROUTES (VÉHICULES ROUTIERS)

Tous les secteurs sont touchés

Risque de perturbation de l'air

Risque de fuite de produits pétroliers

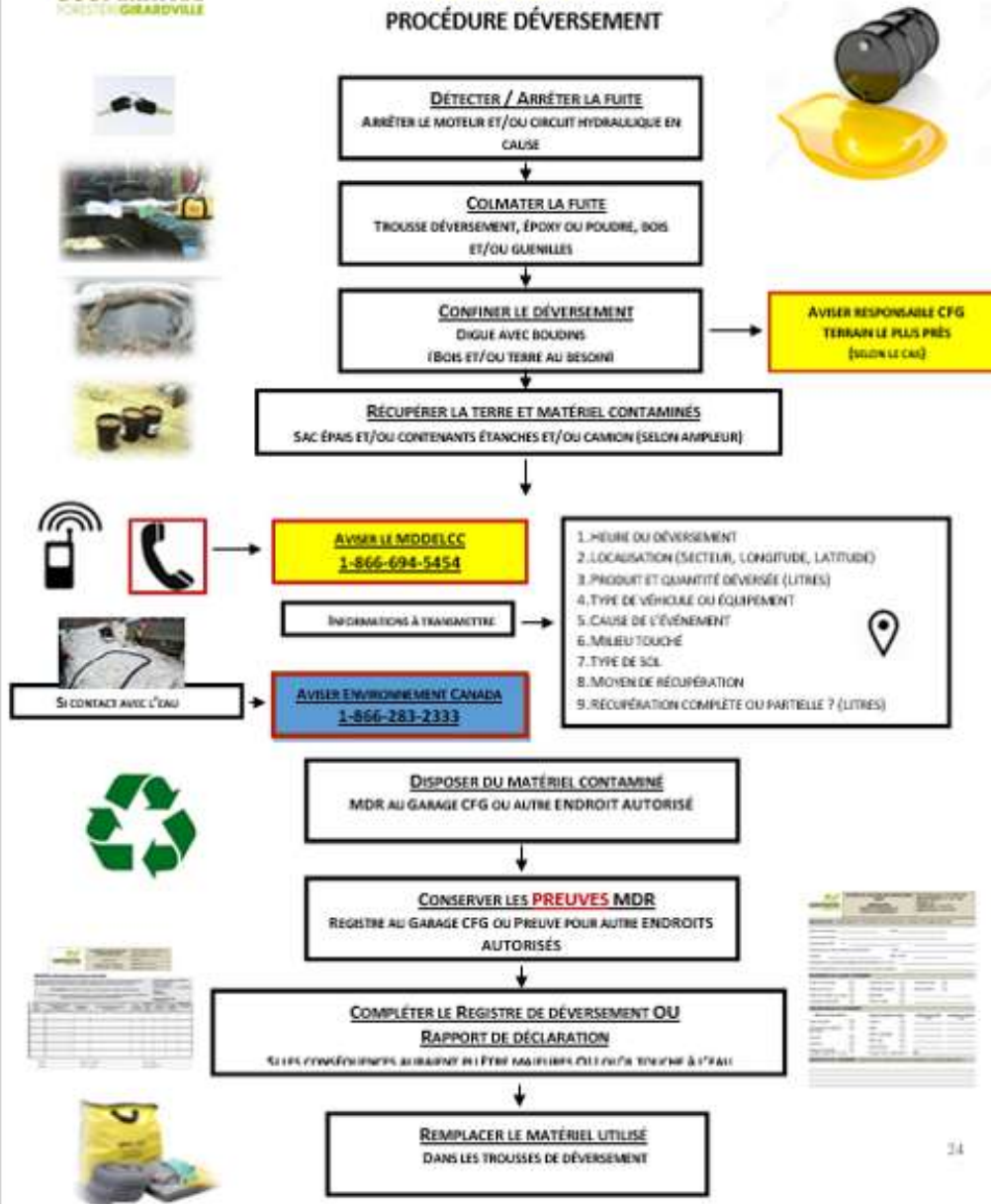
Risque de pollution visuelle

Risque de pollution sonore

1.6. Fiche PMU –Urgence Déversement



FICHE PMU PROCÉDURE DÉVERSEMENT





RÉSULTATS CFG & OBJECTIFS



Résultats Saison 2018-2019

Audits internes

Audits internes

| <i>SECTEUR</i> | <i>AUDITS PRÉVUS</i> | <i>AUDITS RÉALISÉS</i> | <i>%</i> |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|--|
| PRÉPARATION DE TERRAIN | 1 | 1 | 75 % ON VISE 88% AVEC L'AUDIT ADMINISTRATIF. |
| CAMPS FORESTIERS | 1 | 1 | |
| REBOISEMENT MANUEL | 1 | 1 | |
| SERVICES TECHNIQUES | 1 | 1 | |
| OPÉRATIONS FORESTIÈRES | 2 | 2 | |
| GARAGE | 1 | 0 | |
| BUREAU ET PROCÉDURES DU SGO | 1 | À VENIR D'ICI JUIN | |

Résultats Saison 2018-2019

Audits externes

16. Audits externes

| RÉALISÉ PAR | SECTEUR | AUDITS PRÉVUS | AUDITS RÉALISÉS | % |
|--|------------------------------|---|-----------------|------|
| BNQ POUR CERTIFICATION PGES | TRAVAUX SYLVICOLES | 1 | 1 | 100% |
| BNQ POUR CERTIFICATION ISO 14001 | TOUS | 1 | 1 | 100% |
| VEUILLE LÉGALE | TOUS | EN CONTINU VIA  PLANISO Tout simplement | | |
| VÉRIFICATION CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE (VCR) | TOUS | 1 | 1 | 100% |
| PFR (CLIENT) | RÉCOLTE | 0 | 1 | - |
| MAPAQ | CUISINES DE CAMPS FORESTIERS | 0 | 1 | - |
| CNESST | TOUS | 0 | 1 | - |

Simulations

Simulations 2018-19 – Résultats globaux (rapports disponibles dans [PlanIso](#))



| <i>NOMBRE DE SIMULATIONS PRÉVUES</i> | <i>NOMBRE DE SIMULATIONS RÉALISÉES</i> | <i>% SIMULATIONS RÉALISÉES</i> |
|---|---|---|
| 13 | 10 | 77 % |

Objectifs généraux CFG

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX CFG SUIVIS EN CONTINU

- ▶ Accès aux sentiers de VTT : On les protège si possible
- ▶ Maintien des certifications en vigueur
- ▶ Respect de la Mission, Vision et des Valeurs
- ▶ Gestion des MDR
- ▶ Émission de CO2
- ▶ Conserver des objectifs d'amélioration continue vivants à la CFG
- ▶ Consommation eau potable dans les camps
- ▶ Génératrices - Documenter la méthode d'analyse de consommation d'énergie et de carburant
- ▶ Chiffrer le coût de nos NC
- ▶ Procédure arrimage de véhicules personnels

Objectifs spécifiques 2019-2020

- ▶ Formation site MDR (garage) et amélioration de l'affichage au site et insister sur le tri requis au préalable dans les camions atelier afin de s'assurer de placer les différents items souillés au bon endroit une fois au garage.
- ▶ Simulations déversement pour la voirie forestière : Minimum 1 sur la gravelle et 1 sur les pelles.
- ▶ Méga-couches : Obligatoires lors d'entretien planifié et réparations mécaniques (la CFG en commande).
- ▶ Rappels sur la notion de récupération IMMÉDIATE.



Normes environnementales

SFI



SUSTAINABLE
FORESTRY
INITIATIVE

Good for you. Good for our forests.®

SFI-00001



Good for you. Good for our forests.®

SFI-00001

Principes SFI

1. Foresterie durable
2. Productivité et santé de la forêt
3. Protection des ressources hydriques
4. Conservation de la biodiversité
5. Qualité visuelle et loisirs
6. Protection des sites d'intérêt particulier
7. Approvisionnement en fibre responsable
8. Respect des lois et des règlements
9. Recherche et nouvelles technologies
10. Formation et éducation
11. Reconnaissance et respect des droits
12. Transparence
13. Amélioration continue
14. Évitement des sources controversées

Signalements

SST



POURQUOI UNE SENSIBILISATION ANNUELLE?

- Certification **territoriale** et non d'entreprise
- Sensibiliser tous les intervenants du territoire aux principes de l'aménagement durable
- Favoriser l'amélioration continue des pratiques forestières
- Maintenir des lignes directrices communes à tous les intervenants du territoire



[Présentation SFI](#)

SIGNALEMENTS

- ▶ Principe de signalement prévu au SGE-ADF du MRNF
- ▶ **Outil** de communication pour ces signalements (Fiche de signalement)
- ▶ En tant qu'intervenant sur le terrain, nous avons à utiliser **ce mécanisme de signalement afin de répondre aux exigences sur les territoires.**



Motifs de signalement

- ▶ Espèces fauniques ou floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS)
- ▶ Habitats fauniques particuliers non cartographiés
- ▶ Peuplements forestiers rares non désignés EFE

Motifs de signalement

- ▶ Activités illicites
- ▶ Sites ancestraux autochtones non cartographiés
- ▶ Sites archéologiques ou historiques non cartographiés
- ▶ Chablis ou feu non cartographié
- ▶ Protection des forêts (insectes et maladies)

Motifs de signalement

- ▶ Cours d'eau et milieux humides non ou mal cartographiés
- ▶ Espèces exotique ou envahissantes
- ▶ Infrastructures routières forestières

Au besoin:

- ▶ Communications diverses (non définies dans un autre processus avec le MFFP)

NOUVEAUX MOTIFS

En lien avec les **changements climatiques** :

- ▶ Ces nouveaux signalements seront importants pour documenter des événements qui pourraient augmenter en récurrence;
- ▶ Ils permettront d'anticiper certains impacts et favoriseront la recherche de solutions pour éviter les effets négatifs sur les opérations forestières et certains objectifs sylvicoles;
- ▶ Ils s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques;

NOUVEAUX MOTIFS

- ▶ Dommages sur les chemins associés à des redoux hivernaux
- ▶ Érosion sévère des surfaces de roulement et traverses de cours d'eau
- ▶ Inondation de la surface de roulement associée à la crue printanière ou à un événement de précipitation extrême
- ▶ Phénomène de dégel du sol en période hivernale causant l'arrêt des travaux
- ▶ Glissement de terrain
- ▶ Apparition d'une espèce faunique nouvelle pour l'unité d'aménagement
- ▶ Infestation par un insecte forestier nouveau pour la région
- ▶ Dommages causés aux forêts par les tempêtes de verglas
- ▶ Apparition d'une essence nouvelle pour l'unité d'aménagement

Activités illicites

Toutes activités illicites réalisées sur le territoire forestier (par le public)

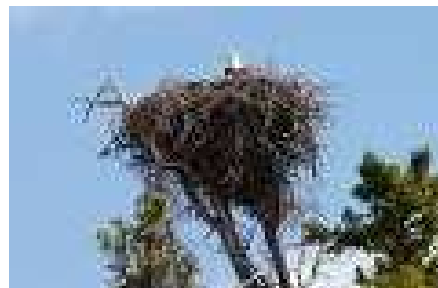


s.o.s Braconnage
1-800 463-2191



CSENR

Toutes les caractéristiques sociales et environnementales non répertoriées



La Fiche de signalement



Fiche de signalement


- ▶ Donner l'information au contremaître sur votre chantier.
- ▶ Dites-lui :
 - ▶ Ce que vous avez observé
 - ▶ L'endroit où vous l'avez observé (si possible, point GPS)
 - ▶ Prendre une photo, si possible

Il complètera la fiche et vous posera les questions requises.

Espèces menacées (EMVS)

Une liste des EMVS Faune et Flore de la région 02 se retrouve également à **l'endos de la fiche de signalement lors de l'impression papier.**

| Caractéristiques sociales et environnementales ◀ NON RÉPERTORIÉES ▶ | |
|--|---|
| Code | Code |
| <p>Caractéristiques sociales et culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> camp autochtone ou camp ancestral autochtone Site de rassemblement autochtone Site spirituel Site de sépulture Sentier de portage ou site de portage ancestral Sentier de piégeage <p>Habitats de la faune</p> <ul style="list-style-type: none"> ACOA (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) Falaise avec rapace qui niche (printemps/été) Frayère potentielle Héronnière Nid de 75cm de diamètre et plus Rat musqué Ravage de cerf de Virginie (hiver) Ravage d'orignal (hiver) Tanière d'ours noir (hiver) <p>Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (liste partielle*)</p> <p>Mammifères</p> <ul style="list-style-type: none"> Belette pygmée Campagnol des rochers Campagnol-Lemming de Cooper Carcajou Caribou forestier Chauve-souris argentée Chauve-souris cendrée Chauve-souris rousse Cougar de l'Est Pipistrelle de l'Est <p>Oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Aigle royal Bruant de Nelson Engoulevent bois-pourri Engoulevent d'Amérique Faucon pèlerin Anatum Garrot d'Islande Grive de bicknell Hibou des marais Martinet ramoneur Paruline du Canada Petit biongios Pygargue à tête blanche Quiscale rouilleux Râle jaune <p>Poissons</p> <ul style="list-style-type: none"> Ombie chevalier oquassa <p>Reptiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Couleuvre à collier Tortue des bois | <p>Espèces floristiques menacées ou vulnérables (liste partielle*)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aréthuse bulbeuse Aster d'Anticosti Calypso bulbeux Carex porte-tête Céphalozelle à crochets Cerisier de la Susquehanna Cnestrum schisti Corallorhize striée Cyripède royal Dicranodonte effeuillé Droséra à feuilles linéaires Dryoptère de Britton Epervière de Robinson Fausse-scapanie obtuse Faux-polytrich de la forêt Noire Galéanis à feuille ronde Gymnocarpe frêle Hudsonie tomenteuse Isote de Tuckerman Jonc de Green Listère australe Myriophylle menu Nardie des insectes Physostégie granuleuse Poilie à dents noires Polygonelle articulée Séligérie à feuilles variées Sphaigne panachée Trichophore de Clinton Tetradontium ovatum <p>Espèces rares et inhabituelles</p> <p>Espèces exotiques</p> <p>Types forestiers anciens, rares ou refuges</p> <ul style="list-style-type: none"> Bétulaie jaune Cédrière Chênaie Erablière Frênaie Ormeraie Pinède blanche Pinède rouge Autre peuplement (préciser à la section A) <p>Cours d'eau et milieux humides</p> <ul style="list-style-type: none"> Aulnaie Cours d'eau intermittent mal ou non cartographié Cours d'eau permanent mal ou non cartographié Milieu humide (mare, marais, étang) mal ou non cartographié Tourbière <p>Infrastructures routières forestières</p> <p>Autre (préciser à la section A)</p> |
| <p>Note: EMVS liste partielle*: Espèces les plus susceptibles d'être reconnues. Pour la liste complète, consulter votre responsable régional des EMVS.</p> | |



Identification et signalement des espèces fauniques et floristiques en situation précaire du milieu forestier

Région Saguenay-Lac-Saint-Jean

Avril 2019

Exemple d'habitat faunique légal : héronnière





Identification - Guides existants

Prochaines sections : les principales espèces sont présentées, se référer aux guides pour plus d'espèces

Mammifères



Caribou forestier

Modalités de protection



Chauves-souris

- ▶ Sept des huit espèces de chauves-souris du Québec sont recensées dans la région, six sont considérées comme fragiles (statut légal au fédéral ou au provincial)
- ▶ Déclin important des populations depuis l'apparition du syndrome du museau blanc au début de la décennie
- ▶ Importance de protéger les hibernacles (cavernes) et les maternités artificielles ou naturelles



Chauves-souris



- ▶ À signaler :
 - ▶ Maternité (creux d'arbre, grenier, vieille bâtisse);
 - ▶ Grotte profonde pour l'hibernation (espèces qui ne migrent pas à l'automne);
 - ▶ Comportement bizarre (vol en plein jour...);
 - ▶ Cas de mortalité ou individus moribonds (plus d'un individu).
- ▶ **Attention RAGE** : ne pas les toucher à mains nues

[Pour plus d'information : chauve-souris.ca](http://chauve-souris.ca)

Rares mentions

BELETTE PYGMÉE

Mustela nivalis



Été : pelage brun sur le dos et les flancs

Hiver : pelage tout blanc, pas de noir au bout de la queue (au plus, quelques poils)

2

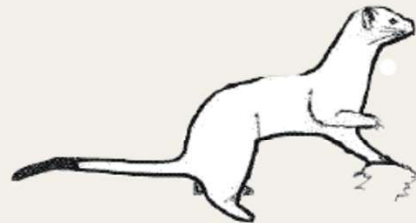
Belette pygmée

Queue beaucoup plus courte



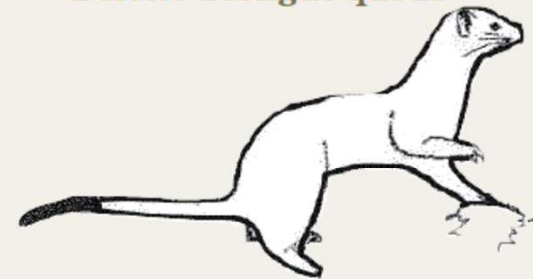
20 cm maximum

Hermine



26 - 32 cm

Belette à longue queue



30 - 45 cm

Rares mentions

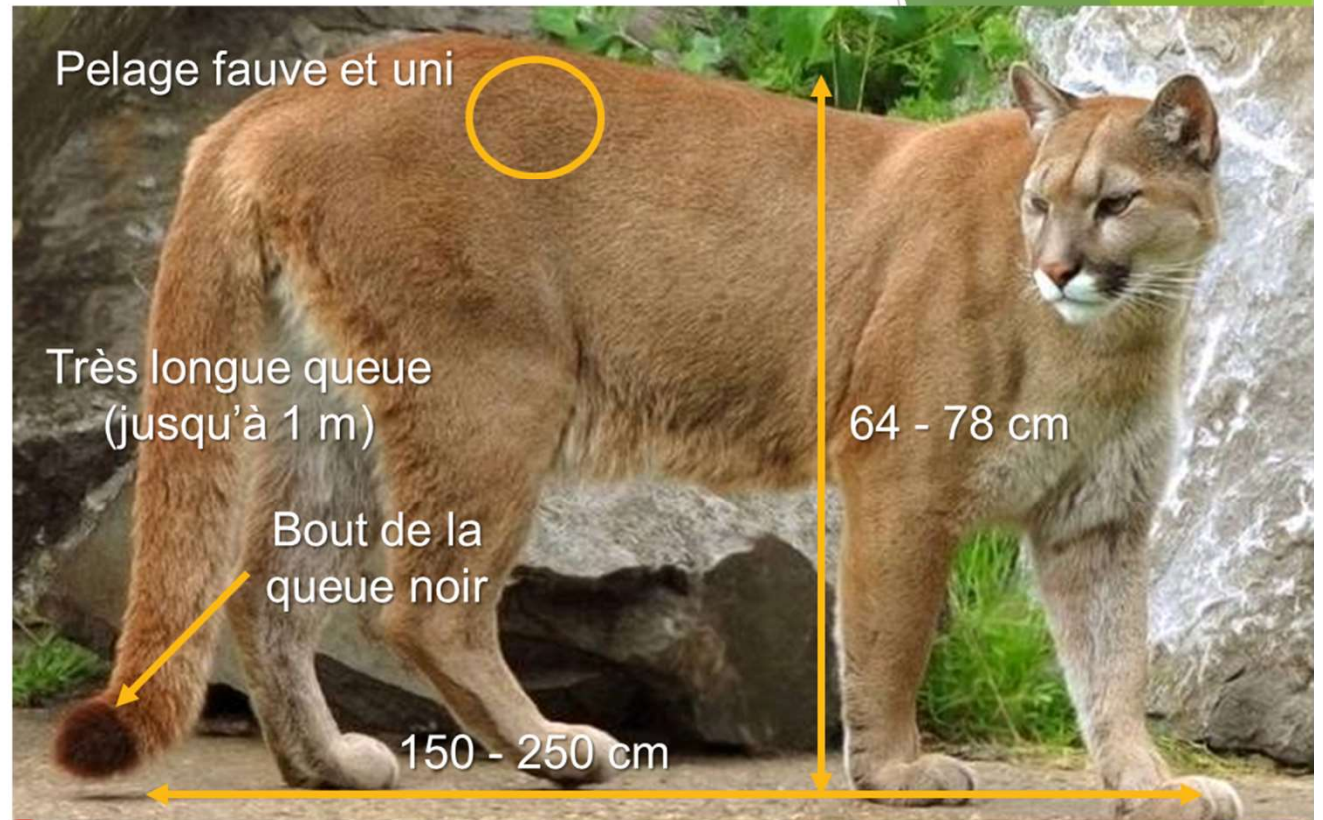
CARCAJOU

Gulo gulo



COUGAR

Rares mentions



Loup



Cougar



Oiseaux



PYGARGUE À TÊTE BLANCHE

Haliaeetus leucocephalus

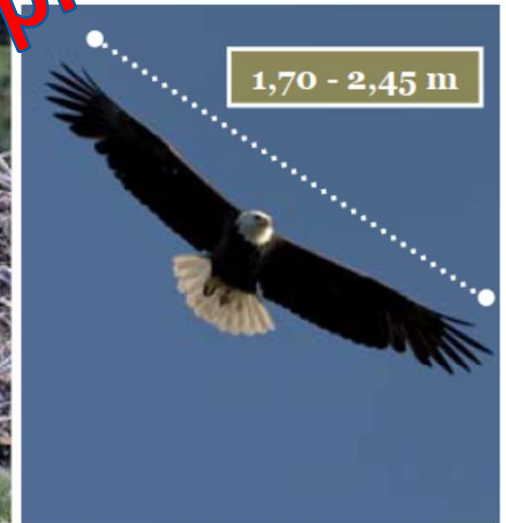
Modalités de protection



Pattes, bec et yeux jaunes



Tête et queue blanches



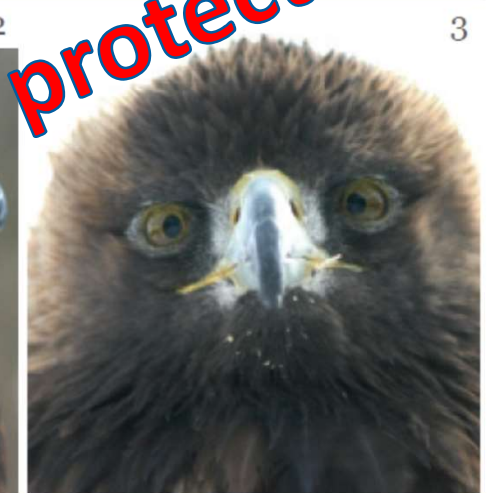
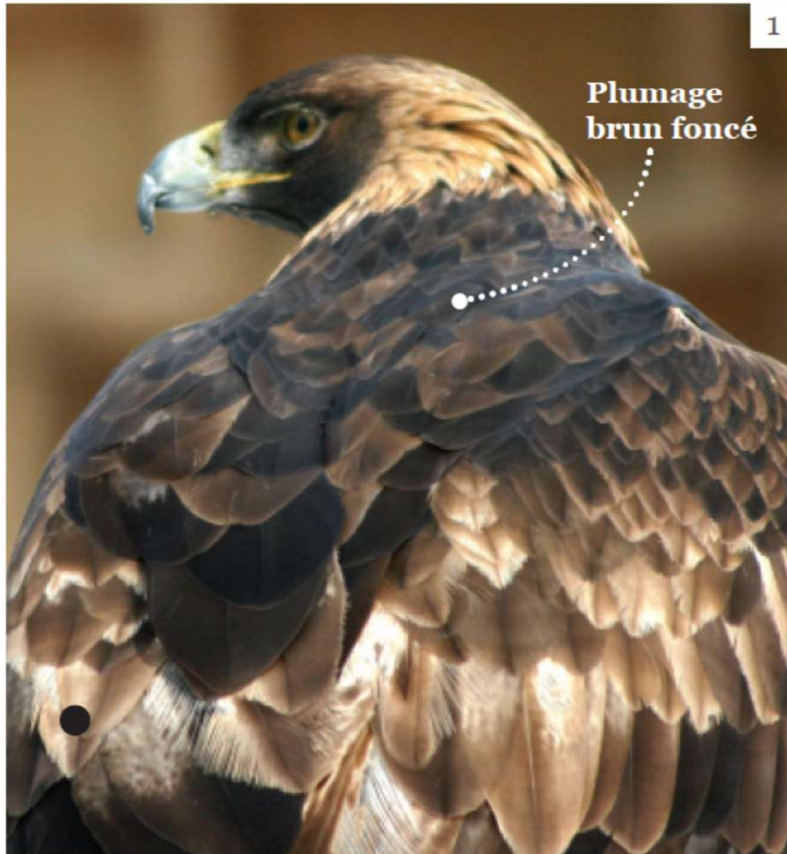
1,70 - 2,45 m

| | Pygargue à tête blanche | | Aigle royal | |
|----------|-------------------------|---------------|----------------|---------------|
| | Vue de dessous | Vue de dessus | Vue de dessous | Vue de dessus |
| Juvenile | | | | |
| Adulte | | | | |

AIGLE ROYAL

Aquila chrysaetos

Modalités de protection



| | Pygargue à tête blanche | | Aigle royal | |
|----------|-------------------------|---------------|----------------|---------------|
| | Vue de dessous | Vue de dessus | Vue de dessous | Vue de dessus |
| Juvenile | | | | |
| Adulte | | | | |

Pygargue vs aigle royal



Adulte



Adulte



PYGARGUE

AIGLE



Juvenile



Juvenile





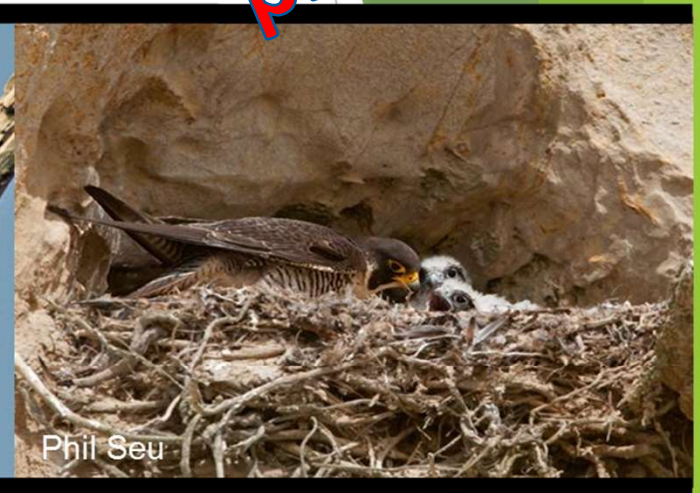
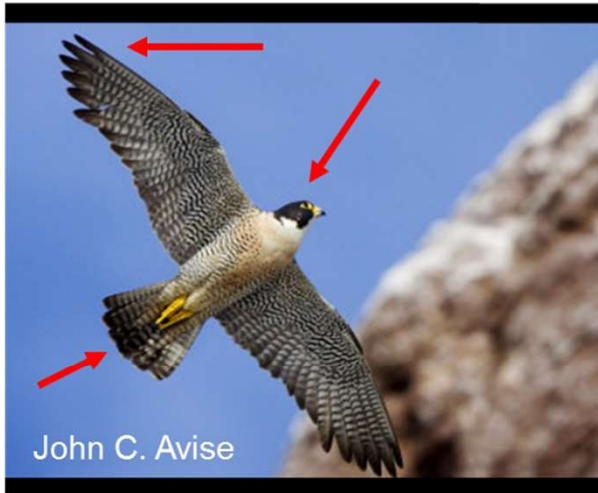
Faucon pèlerin

Modalités de protection
(Q:v; C:m)

Adulte

Juvénile - Immature

Nid



- Bandes malaires
- Ailes pointues
- Queue droite
- Taille d'une corneille
- Gris bleu ardoisé / Dessous moucheté

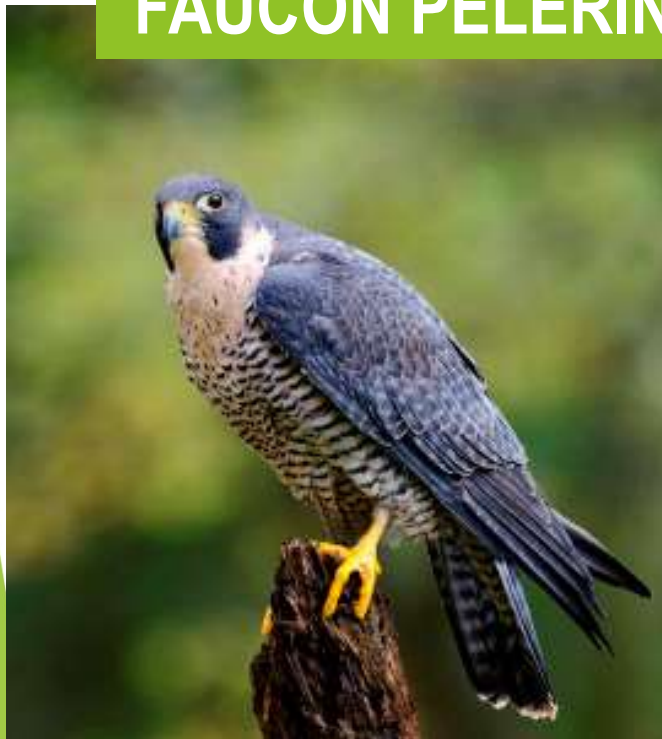
- Bandes malaires
- Brun chocolat
- Fortement rayé
- mais verticalement plutôt qu'horizontalement comme chez l'adulte

- Anfractuosités des falaises
- Directement au sol ou parfois avec branches
- Parfois en milieu habité





FAUCON PÈLERIN



CRÉCERELLE D'AMÉRIQUE

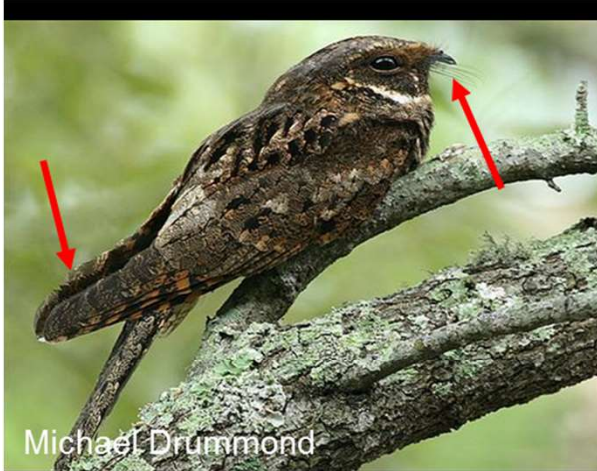


Engoulevent bois-pourri

(Q:s; C:m)

Adulte

Nid



- Plumage tacheté de brun et gris → camouflage parfait
- Ailes arrondies sans tache blanche
- Chant – crépusculaire et nocturne
« Bois-pourri ... » ou « Whip-poor-will ... »
- Habitat: milieux découverts + forêt claires + plantation de conifères

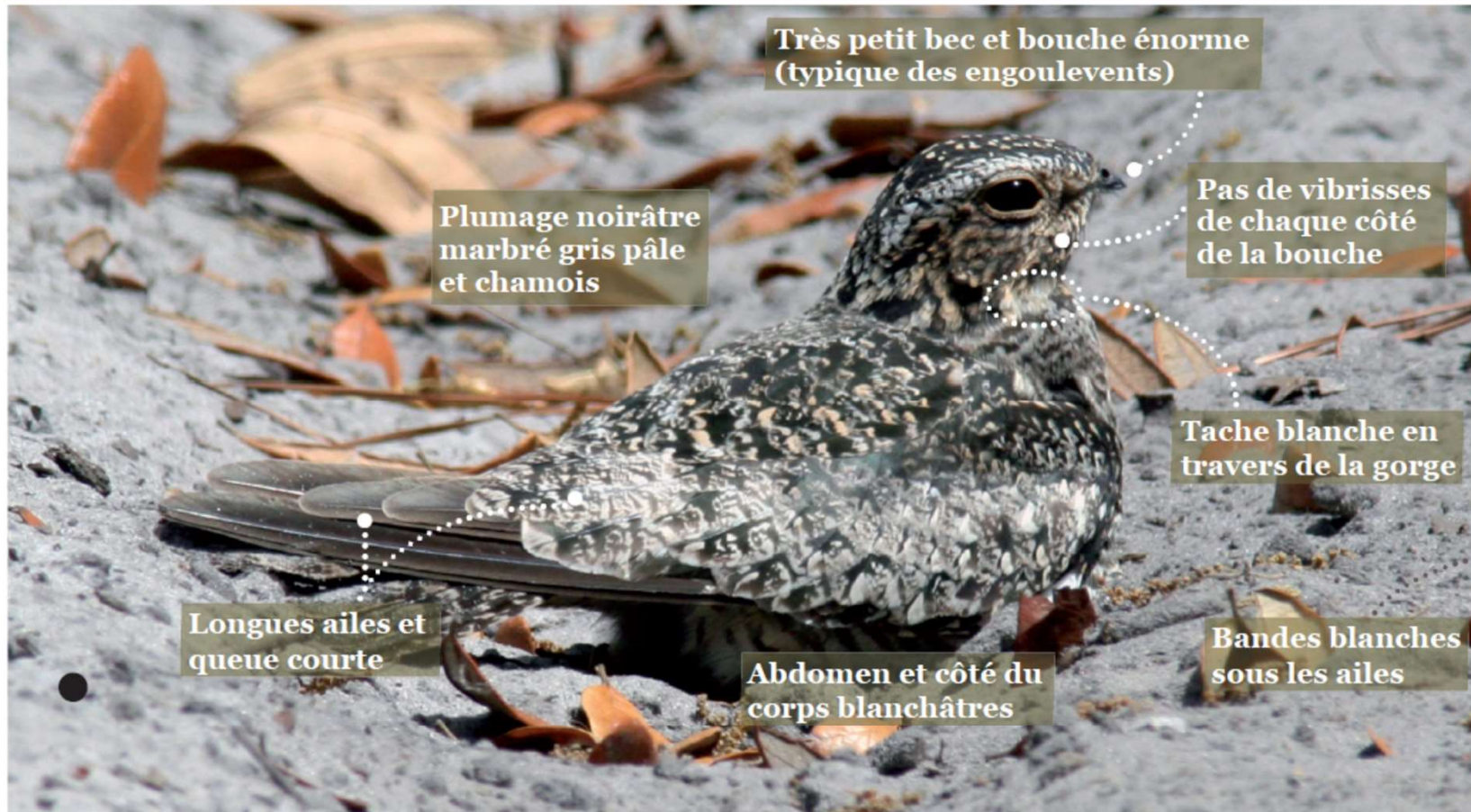
- Au sol
- Dans des feuilles mortes

ATTENTION : Nids au sol



ENGOULEVENT D'AMÉRIQUE

Chordeiles minor



Engoulevent
bois-pourri



Engoulevent
d'Amérique

Mâle



Femelle



ATTENTION : Nids au sol avec peu ou pas de végétation





Martinet ramoneur

Adulte

Nid et dortoir



Mike Danzenbaker

Alain Hogue

Ron Austing

- Ailes longues - étroites – pointues
- Vol rapide et saccadé
- Chant : cliquetis rapide émis en vol
- Fusiforme
- Taille: 12-14 cm

- Niche sur les parois internes de cheminées et de vieux bâtiments

- Chicot parfois en milieu forestier



GARROT D'ISLANDE

Bucephala islandica

Modalités de protection

1



Tête
brun foncé

Dos et flancs
bruns

Femelle

2



Tête
violacée

Flancs et poitrine
blancs

Mâle

3



« Croissant » blanc
à la base du bec

Dos noir avec quelques
taches blanches

Bec orange vif
en hiver et au
printemps

Niche dans les chicots et arbres dépérissants, près de lacs sans poisson

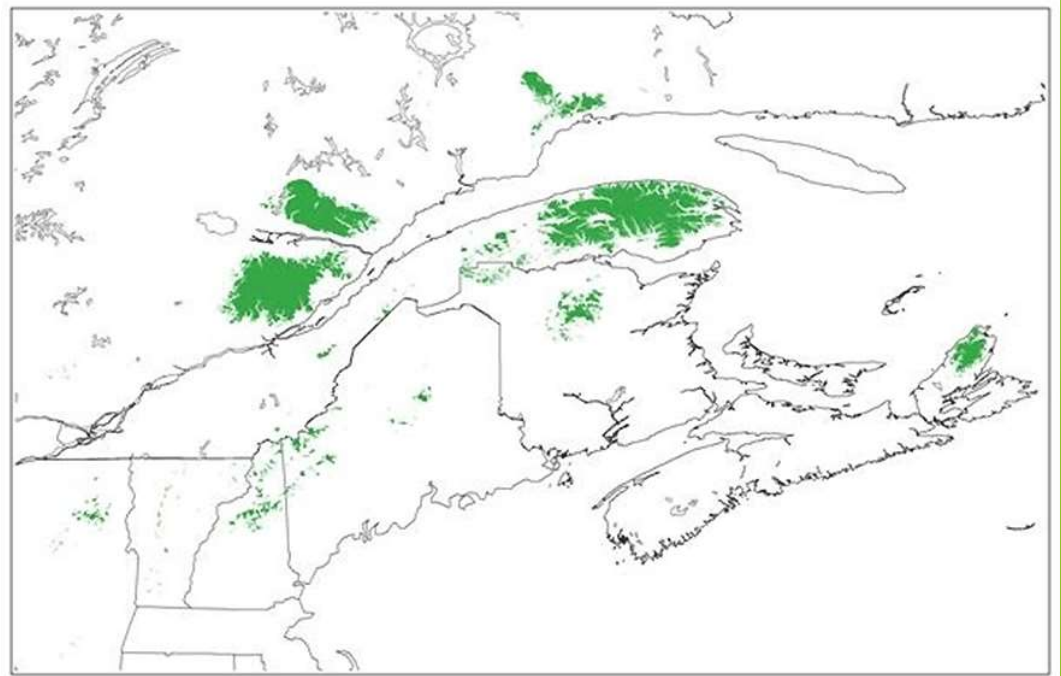
Grive de Bicknell



Modalités de protection



**Niche seulement dans certaines zones du nord-est du Canada et des États Unis!!
Habitat essentiel!**



Protections administratives

Notes d'instruction gros nids et cavités

Notes d'instruction visant à protéger les nids des oiseaux de proie sans mesures de protection autre que l'article 26 de la LCMVF :

Nul ne peut déranger, détruire ou endommager le barrage du castor ou les œufs, le nid ou la tanière d'un animal.

- ▶ Gros nid : Nid d'oiseau de plus de 75 cm de diamètre. Ces nids sont généralement installés assez haut dans des arbres de grande taille. Les nids peuvent aussi être installés à la fourche de gros arbres.
- ▶ Cavité : Cavité de 10 cm ou plus.



Protections administratives

Notes d'instruction protection des gros nids et cavités pour les oiseaux de proie sans modalités de protection

Nids connus ou repérés avant les travaux

1. Signalement du nid
2. Protection intensive d'une zone de rayon de 50 m autour des gros nids (travaux non commerciaux aussi)
3. Aucune structure permanente dans le rayon de 50 m
4. Dans les cas où ces modalités ne peuvent être appliquées :
 - Constat fait lors de la planification opérationnelle : signalement par téléphone à l'UG pour avis de la DGFa
 - Constat fait lors de la réalisation des opérations : signalement par téléphone à l'UG et information de la DGFa
5. Suivi des nids par la DGFa

Autres espèces d'intérêt à signaler

- ▶ Hirondelle de rivage
- ▶ Colonie de nidification dans les pentes de matériaux fins (rives, sablières, ...)



dico-sciences-animales.cirad.fr



MFFP

Autres espèces d'intérêt à signaler

- ▶ Hibou des marais
- ▶ Niche au sol dans les prairies, champs, marais, etc.
- ▶ Chasse à basse altitude.
- ▶ Peut être confondu avec le busard St-Martin et le Hibou moyen-duc



MFFP



Bex Ross

Amphibiens et reptiles

The background features abstract green geometric shapes. On the right side, there is a large, complex shape composed of several overlapping, semi-transparent triangles and quadrilaterals in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. A thin, light-colored line extends from the bottom left towards the center of this complex shape. On the far left, there is a smaller, solid green triangle pointing upwards.

Rares mentions

TORTUE DES BOIS

Glyptemys insculpta

Modalités de protection



Nid dans le sable – à signaler rapidement !



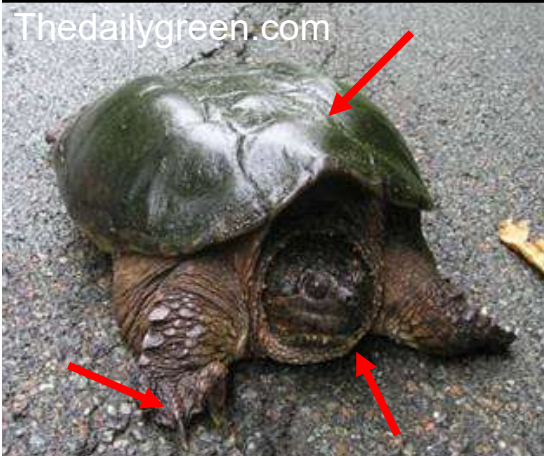
Adulte

Chélydre serpentine

Juvénile

Oeuf

Habitat



- Longueur: 20-50 cm
- Tête large munie d'un bec crochu; pattes larges avec longues griffes; écailles de la dossière dentées; longue queue surmontée de plaques osseuses en dents de scie; coloration brun / gris / beige; carapace parfois recouverte d'algue.
- Habitat: lac, rivière à courant lent, étang, avec fond vaseux ou sableux avec de la végétation aquatique

Rares mentions

COULEUVRE À COLLIER

Diadophis punctatus



Poissons

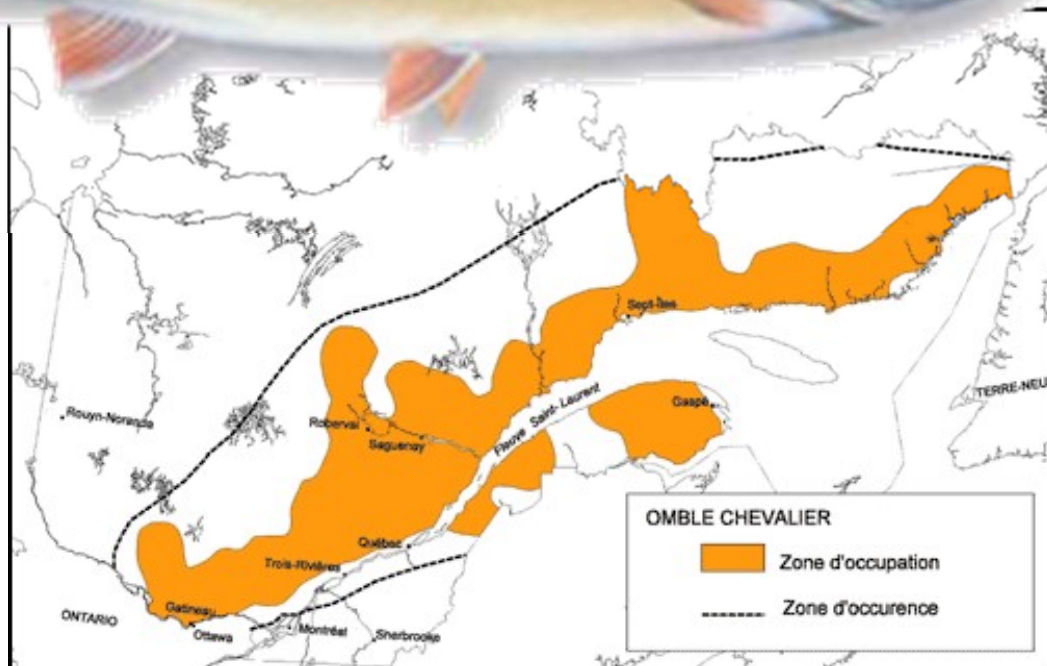


Omble chevalier *oquassa*

Modalités de protection

Différences avec l'omble de fontaine :

- Pas de marbrures sur le dos et les nageoires dorsales et la queue
- Pas de halo bleu autour des taches rouges
- Nageoires pectorales et pelviennes bordées d'une bande blanche seulement
- Queue fourchue



Observation → Signalement, même dans le doute !

- ▶ **IMPORTANT** de signaler rapidement la présence :
 - ▶ EMVS
 - ▶ Espèce d'intérêt (héronnière, colonie d'oiseaux, gros nid (rapaces), etc.)
 - ▶ Gros chicot (nid)
- ▶ **IMPORTANT** de prendre les coordonnées sans déranger la nidification/reproduction
- ▶ Prendre une photo si possible
- ▶ Compléter une fiche de signalement en y mettant le plus d'information possible
- ▶ Transmettre la fiche au REL concerné

Signalement → Utilisation

- ▶ Les signalements validés seront ensuite versés aux **usages forestiers** pour une prise en compte lors de la planification et des opérations forestières.
- ▶ Les signalements serviront aussi dans le cadre de demandes d'autorisation de travaux divers pouvant affecter l'espèce ou son habitat (ex. : sentier VTT, éolienne, chalet, etc.).
- ▶ Permet d'aider l'orientation des travaux d'inventaire faunique (ex. : plusieurs mentions de pygargue au printemps dans un secteur donné, et ce, sur plusieurs années).
- ▶ Les signalements peuvent constituer des ajouts à la cartographie et à la protection légales de certaines espèces.

Demands du Ministère Saison 2019-2020

- ▶ Augmenter nos volumes de déclarations car seulement 20% des déclarations annuelles proviennent des industriels, malgré leur importante présence sur le territoire.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION
ET BONNE SAISON !**

**TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CFG VOUS SOUHAITE UNE
EXCELLENTE SAISON ET AU PLAISIR DE VOUS
CROISER SUR LES CHANTIERS D'OPÉRATION !**

